

la Libre Pensée

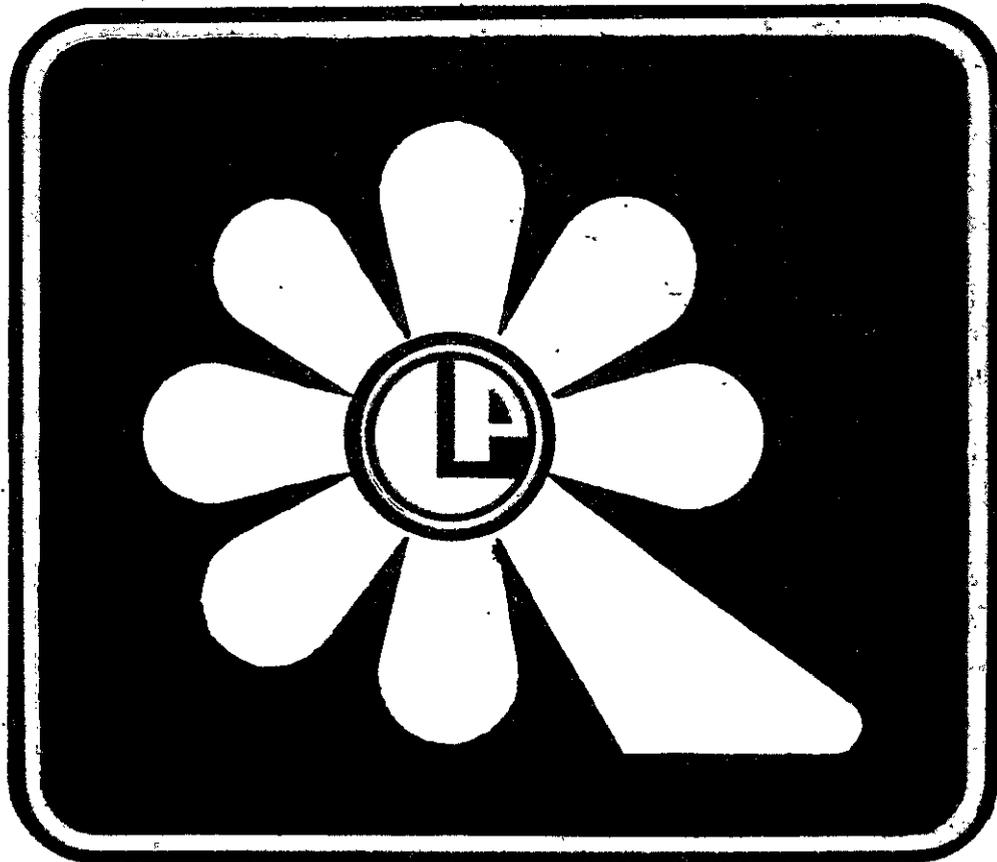
1er semestre 1986

Revue de philosophie humaniste

NO-4-

2.50\$

*Le christianisme et la santé mentale
Le combat des idées au québec-uni
réflexions acides*



Aussi 2 mémoires du MOUVEMENT LAIQUE QUEBÉCOIS

ORIENTATIONS DE LA LIBRE PENSÉE QUÉBÉCOISE

La Libre Pensée est une association de recherche philosophique basée sur la raison et l'ouverture d'esprit.

La Libre Pensée cherche à promouvoir les droits et libertés de la personne.

La Libre Pensée appuie globalement la lutte des femmes pour les droits fondamentaux à la liberté et à l'égalité.

La Libre Pensée est libre et adversaire de tout dogme et de tout mysticisme et considère comme nulle et non avenue toute conclusion uniquement basée sur ces prémisses.

La Libre Pensée conçoit les religions, les sectes, l'ésotérisme, les pseudo-sciences et toute autre croyance faisant appel au surnaturel et/ou au paranormal comme des sources d'illusion et d'aliénation.

La Libre Pensée se réclame d'une morale responsable et génératrice de paix, de justice, de respect de la nature et d'émancipation individuelle et collective.

La Libre Pensée, en matière de sexualité, prône l'épanouissement et s'élève contre toute forme d'oppression.

Actuellement, la Libre Pensée Québécoise considère prioritaires les luttes pour l'égalité des sexes et la laïcisation des institutions publiques.

Sommaire

ARTICLES

Réflexions acides.....	2
Féminisme et rationalisme.....	4
Les humanistes américains.....	7
Le christianisme et la santé mentale.....	9
Gide et le christianisme.....	14
Mémoire sur le projet de loi no 20.....	18
Le pluralisme: fait connu mais ignoré.....	21
Le combat des idées au Québec-Uni.....	26
Pourquoi le vice devrait être légalisé.....	32
Résolution générale: congrès 1985.....	34

Claude de Launière
Marie-Josèphe Dhavernas
Andrée Spuhler
Wendall W. Watters, M.D.
Jean Ouellette
Mouvement laïque québécois
Mouvement laïque québécois
Jean-Paul de Lagrave
Elizabeth Woods
Libre Pensée Française

CHRONIQUES

L'Irrationnel dans le monde.....	36
Livres et revues.....	38

COURRIER.....	40
---------------	----

La Libre Pensée est la revue officielle de La Libre Pensée Québécoise, corporation sans but lucratif.

Conseil d'administration: Henry Morgentaler, m.d., président, Roger Desormeaux, vice-président, Jean Ouellette, c.a., secrétaire-trésorier, Danielle Soulières, Georges Ouvrard, Yvon Desormeaux, Alex Primeau, André Forget.

Conseil exécutif: Roger Desormeaux, Jean Ouellette, Georges Ouvrard, Danielle Soulières.

Comité de rédaction: Pauline Cotnoir, Roger Desormeaux, Jean Ouellette, Georges Ouvrard, Alex Primeau, Danielle Soulières.

Collaboratrice-teur: Lucie Filion, Serge Savard

Les auteurs et auteures sont entièrement responsables de leur article. Les opinions émises ne sont pas nécessairement toujours celles de l'association. Le lecteur, la lectrice, est invité-e à envoyer ses commentaires et/ou à soumettre un manuscrit pour publication éventuelle.

La Libre Pensée Québécoise,
C.P. 92, Succursale St-Martin,
Laval, Québec, Canada. H7V 3P5.

Dépôt légal - 1er trimestre 1986.
ISSN 0822-708X.

Traitement de texte et mise en page réalisés par Micro sport plus, 6344 St-Laurent, Montréal, Québec, Canada. H2S 3C4. (tél.: 514-274-3725)

Réflexions acides

Claude de Launière

Durant les quinze prochaines années qui nous séparent du XXI siècle, de nombreux événements se produiront, au Québec et dans le monde; des événements qui auront des impacts sociaux, économiques et environnementaux variés. Il est impossible de tracer un portrait précis et détaillé de ces futurs événements. Seuls les astrologues et leurs équivalents "scientifiques", les futurologues, ont cette prétention. Il existe cependant des secteurs où des hypothèses générales peuvent être émises et même, pour un bon nombre, de se réaliser. Dans le secteur de l'environnement, celui qui m'intéresse particulièrement, un problème écologique majeur, probablement le plus important depuis le début de la civilisation industrielle, est de ceux-là. Il s'agit bien sûr des précipitations acides. Il constituera l'outil principal de mes réflexions.

Commençons par résumer la situation actuelle et "mesurer" l'ampleur du problème. C'est en 1972 que la Suède lançait les premiers cris d'alarme au monde entier: les pluies acides tuaient lentement ses lacs. Mais le problème était plus vaste. Les méfaits de cette pollution touchaient non seulement le milieu aquatique mais également le couvert forestier. Son action sembla d'abord se cantonner dans les pays scandinaves. Et puis, il frappa l'U.R.S.S. et l'Europe centrale. Aujourd'hui, la R.F.A., la Suisse, l'Italie et maintenant la France souffrent du mal "acide".

Partout les dégâts sont importants, et, à observer les progrès de la maladie d'année en année, son avancée rapide est pour le moins foudroyante. Rappelons qu'en R.F.A., où le dépérissement des forêts est devenu une véritable catastrophe nationale, la surface atteinte a quadruplé en une année et qu'elle concerne maintenant le tiers de la forêt allemande. L'Autriche et la Pologne sont également touchées.

Au Canada, les premiers symptômes sont apparus un peu plus tard. On a d'abord constaté l'impact de cette forme de pollution sur les plans d'eau. On sait maintenant que des milliers de lacs du Québec sont acidifiés à des degrés divers. Depuis la "Conférence de Québec", nous savons également

que toutes les forêts d'Amérique du Nord, particulièrement celles du Québec, sont menacées.

Plus important, en tenant compte également de la déforestation qui fait des ravages dans les pays du Tiers monde, quelques scientifiques pensent que le couvert forestier est atteint de par le monde entier. Certains vont même jusqu'à avancer que si les symptômes d'une dégradation écologique se manifestent sur les arbres, pourtant résistants aux agressions, on peut craindre que le mal soit irréversible et que toute la vie soit menacée.

Mais revenons au Québec. Depuis la "Conférence de Québec" qui regroupait 22 délégations d'Etats américains et de provinces canadiennes, nous savons que la situation est grave. 80% des érablières du Québec sont affectées, vraisemblablement par les précipitations acides, bien qu'aucun scientifique ne puisse prouver hors de tout doute le fait. Cependant, il n'y a pas que les érablières qui subissent les effets de cette pollution. En effet, les scientifiques du Québec ont découvert récemment que 83% des forêts étudiées au sud de la capitale sont gravement malades. Les données révèlent que dans les zones étudiées depuis trois ans, tous les types de forêt sont atteints de dépérissement. Dans tous les cas, la diminution moyenne de croissance est de 34,6%. Et, le plus alarmant, c'est que la nature des sols change. Le moment d'agir presse pour réduire substantiellement les émissions polluantes provenant de certaines industries.

Seul point "positif" dans tout ce dossier, le Canada et sept provinces se sont engagés récemment à réduire d'ici 1994 la quantité de polluants relâchés dans l'atmosphère de 50%. Aux Etats-Unis, la position du congrès américain et de son président est bien connue. Elle se résume à faire plus d'études pour mieux comprendre le phénomène et surtout gagner du temps. Entre-temps, les retombées en sol québécois se divisent ainsi: 60% de nos voisins américains, 20 % de l'Ontario et 20% du Québec.

Les effets de la réduction canadienne ne se

feront sentir, dans le meilleur des cas, que très graduellement, en fait sur une période de 9 ans. De toute façon ils changeront probablement peu de choses aux problèmes occasionnés par les pluies acides. D'autant plus que, durant les prochaines quatre années, à moins que Ronald Reagan "passe l'arme à gauche", la contribution américaine se maintiendra et pourra même augmenter. De toute façon, même en supposant un changement drastique des positions américaines, on ne pourra enregistrer les effets de cette nouvelle politique avant de nombreuses années. De l'énonciation d'une volonté politique à l'établissement d'une réglementation sérieuse et à sa mise en application, il peut s'écouler plusieurs années. D'autant plus que les industries ont plusieurs "tours dans leur sac" pour rendre élastiques les périodes accordées pour la mise en application des mesures nécessaires. Enfin, si je peux me permettre encore quelques lignes de pessimisme, personne ne peut affirmer avec une certitude absolue qu'une diminution réelle de 50% des précipitations acides permettra d'arrêter la dégradation en cours et encore moins de redonner au couvert forestier et au milieu aquatique une bonne santé.

Conclusion: durant les prochaines années, le Québec va connaître une dégradation accélérée de son couvert forestier et de son riche milieu aquatique. Les précipitations acides pouvant peut-être avoir à long terme un effet négatif sur l'agriculture, celle-ci pourra également être affectée.

Les impacts socio-économiques d'une telle dégradation seront d'autant plus graves que l'exploitation de la forêt occupe une place importante dans l'économie de la province. Ceci d'autant plus que les spécialistes prévoient des ruptures de stock de bois pour l'industrie durant les années 90. Les effets de cette destruction du milieu sur la population en général sont complexes et impossibles à cerner. On peut cependant émettre une hypothèse: toute dégradation majeure du milieu a un effet sur la stabilité politique et sociale d'un pays. Ce point de vue est partagé par les auteurs d'un rapport sur la dégradation du milieu et les conflits sociaux, rapport publié récemment par un organisme indépendant

d'information sur l'environnement (Earthscan). Les forêts qui meurent lentement, les cours d'eau qui agonisent auront donc probablement un impact social croissant au Québec et dans beaucoup d'autres pays.

Dernière hypothèse qui a également des chances de se vérifier: le nombre de groupes de pression en faveur de l'environnement croîtra "proportionnellement" à la dégradation du milieu. En fait, plus le niveau de dégradation du milieu sera élevé plus le nombre de gens conscients de la situation sera grand. Certains de ces regroupements lutteront pour des causes environnementales spécifiques, mais les groupes, que le sociologue Jean-Guy Vaillancourt classe dans la case "écosocialisme", croîtront et exerceront une action grandissante sur le milieu social. On y retrouvera de plus en plus de jeunes, des sans-emplois de tous les secteurs de la société, des gens possédant des formations académiques variées qui leur permettront d'avancer des positions et des solutions valables aux problèmes environnementaux et sociaux que connaîtra alors le Québec. Un de leurs objectifs sera d'informer la population sur les causes des problèmes environnementaux et sur l'alternative de l'écodéveloppement.

Il faut toutefois admettre, qu'à moins de changements importants, cette information sera réalisée avec des moyens très réduits et qu'elle occupera une place très mince dans la "mer" d'information qui continuera de nous entourer. Elle aura également un effet très limité face aux pollueurs. Rappelons que récemment le politologue T.F. Schrecker soulignait dans un volumineux rapport, présenté à la Commission de réforme du Droit du Canada, que la mise en vigueur de lois sur la protection de l'environnement favorisait les intérêts de certaines grandes sociétés commerciales et d'Etat au détriment des citoyens et des groupes de pression.

Pour résumer: à l'aube du XXI siècle, la forêt et les plans d'eau du Québec seront dans un état pitoyable, l'instabilité sociale connaîtra des sommets et les gens conscients de l'importance de la qualité de l'environnement seront plus nombreux que jamais.

Il ne s'agit bien sûr que d'hypothèses...

Féminisme et rationalisme¹

Marie-Josèphe Dhavernas

Union Rationaliste — Nous avons fait la connaissance de Marie-Josèphe Dhavernas grâce à un article qu'elle a publié dans les *Temps Modernes*, en novembre dernier. L'article est intitulé, non pas "Esprit es-tu là?", mais "Non, l'esprit n'est pas encore là". Nous avons trouvé cela sympathique, et nous avons cherché à rencontrer l'auteur, qui a bien voulu nous répondre. Vous allez donc l'entendre aujourd'hui. — Marie-Josèphe Dhavernas, il y a aujourd'hui, comme ça se produit d'ailleurs périodiquement, un retour en force de l'irrationnel. Est-ce que vous pensez que les femmes et les hommes y tiennent la même place ou que, là comme ailleurs, il existe encore de fortes différences culturelles entre les sexes?

Marie-Josèphe Dhavernas — Il y a un irrationalisme lié à ce que les féministes appellent le discours patriarcal; le discours dominant sur la différence des sexes. Nous avons hérité d'une conception du monde que Lilliane Kandel et moi avons appelée "sexomorphique", parce qu'elle attribue imaginairement un sexe aux objets et aux propriétés du cosmos et du monde en général; que ce soit la paix et la guerre, ou la lune et le soleil, ou l'humide et le sec, etc., il y a dans la culture une sorte de bi-partition de l'univers qui est associée à l'image que l'on se fait communément du rôle et des particularités de chaque sexe. Aujourd'hui, cette dichotomie s'est laïcisée, mais elle n'en reste pas moins vivace.

En soi, cette dichotomie est déjà de l'ordre de la mystique: associer des dispositions psychologiques humaines (réelles ou supposées) avec des caractéristiques de l'univers, c'est attribuer à l'humanité une adéquation fusionnelle avec le Grand Tout Cosmique, et c'est donc une démarche absolument irrationnelle: elle suppose que l'univers est sexué, donc que la sexualité existerait en soi de toute éternité, avant même qu'elle ne se soit concrètement manifestée dans les premières espèces vivantes où est apparu ce mode de reproduction. C'est donc un point de vue tout à fait idéaliste, d'après lequel il y a aurait du féminin et du masculin dans le monde, indépendamment même de l'existence des hommes et des femmes, et préalablement à l'émergence de l'espèce humaine.

¹ - Causerie radiodiffusée sur France-Culture le 24 février 1985 et reproduite dans les Cahiers Rationalistes d'avril 1985.

U.R. — N'a-t-on pourtant pas fait quelques progrès dans ce domaine?

M.-J.D. — Bien sûr, aujourd'hui, on manie ce type de représentations d'une manière en principe métaphorique. Pourtant, on continue à en parler comme s'il s'agissait de la réalité elle-même, et non d'une interprétation de la réalité. Par exemple, l'opposition femme-nature/homme-culture, qui est une des tartes à la crème des sciences humaines, prend tout naturellement le relais de la vieille tradition qui met les femmes du côté du sensible et les hommes du côté de l'intelligible, les femmes du côté de l'intuition et les hommes du côté de la raison, les femmes du côté de la fécondité et les hommes du côté de la technique, etc. Et cette dichotomie-là est encore très présente, que ce soit sur un mode au charme désuet ou bien que ça prenne des allures de new-look. Et les individus ont une forte propension à se conformer aux images que la société leur renvoie de leur rôle de sexe.

Ce qui fait qu'on trouvera chez beaucoup de femmes une tendance à s'identifier à la Nature, et plus particulièrement à la Nature dans ses aspects "maternels": la fécondité, le côté nourricier, la "production du vivant" comme disent certaines. Elles contrebalancent la misogynie ambiante par le rehaussement de valeurs considérées comme "féminines" par opposition à des valeurs de destruction, d'agressivité, associées à l'ordre masculin. De sorte que l'histoire concrète des relations hommes-femmes est transformée en essence du "masculin" et du "féminin".

U.R. — Mais cette pensée sexomorphique, est-ce que vous pensez qu'elle est simplement irrationnelle en soi, ou bien qu'elle favorise par son existence même des croyances et des attitudes irrationnelles?

M.-J.D. — Eh bien, le fait, pour les femmes, ou plutôt pour une partie d'entre elles, de se vouloir ainsi immergées dans la Nature, et en accord fondamental avec elle, provoque à mon sens une séduction par toutes les superstitions liées à la personnalisation du Cosmos. Ainsi, par exemple, le fait que tant de femmes sont fières d'être biologiquement cycliques — comme les saisons, la course des astres, etc. — et tout particulièrement d'avoir des cycles de 28 jours, comme la Lune — et

Les individus ont une forte propension à se conformer aux images que la société leur renvoie de leur rôle de sexe.

on en tire évidemment la conclusion que "ce n'est pas un hasard". D'ailleurs on voit se développer, aux Etats-Unis, des cultes de la Déesse-Mère.

De même en ce qui concerne l'astrologie: comme le moment de la naissance y joue un rôle crucial, tout se passe comme si cette para-science rendait hommage, en quelque sorte, à la maternité. C'est très gratifiant! Un psychanalyste de mes proches, Marc Lévy, dit de la superstition que c'est une forme de narcissisme: on s'imagine que l'Univers s'occupe de vous, s'intéresse au moindre de nos faits et gestes: si je passe sous une échelle, si je mets treize couverts à table, l'Univers se mettra en branle pour m'en punir, même s'il doit pour cela provoquer une catastrophe ferroviaire ou l'effondrement d'un immeuble. Mais si je porte une petite croix Vitafor, il me récompensera et se mettra en quatre pour me rendre la vie plus agréable. Evidemment, il a quelquefois l'amour vache, mais au moins, il ne nous laisse jamais tout seuls. Le Grand Tout prend soin de nous maternellement.

On retrouve d'ailleurs une disposition du même genre chez les ufologues, qui pensent que les extra-terrestres viennent périodiquement nous rendre visite, jettent un coup d'oeil aux alentours, éventuellement font subir à un agriculteur ou un automobiliste pris au hasard un petit examen de passage, et puis, voyant qu'on n'est pas mûrs pour la Grande Rencontre, s'en vont discrètement, sur la pointe des pieds, pour ne pas déranger. C'est comme si les humains faisaient l'objet d'une attention spéciale de la part du Cosmos, qui remplace avantagusement le Bon Dieu, en somme.

U.R. — Quelle relation est-ce que vous établissez entre ce type de croyance et la condition concrète des femmes?

M.-J.D. — Eh bien, se sentir en accord avec le Grand Tout, comme la tendance existe chez beaucoup de femmes, ça donne une puissance imaginaire. La maîtrise du destin par la voyance, l'astrologie, les tables tournantes et tout le bric-à-brac habituel, ça permet de compenser un peu le manque de maîtrise sur sa propre existence et les difficultés pour intervenir sur la réalité, pour agir sur le monde. Le fait que les femmes aient été si longtemps tenues à l'écart du social, du politique, des responsabilités professionnelles, et qu'elles y soient encore si peu et si mal intégrées, me semble une puissante

motivation à se réfugier dans ce type d'illusions.

Il est vrai qu'on ne trouve pas de corrélation entre la croyance à l'astrologie ou au paranormal et le fait d'avoir une activité professionnelle, ou au contraire de rester au foyer: c'est ce qui ressort d'une étude de Daniel Boy et Guy Michelat, parue dans *La Recherche* du mois de décembre. Mais je crois que le lien existe même s'il n'est pas direct, pas individuel, à cause de ce que je disais tout à l'heure de la tendance de chaque sexe à s'identifier à l'image que la culture lui renvoie de lui-même. Et on persiste encore à considérer que l'activité principale des femmes, celle où elles trouvent leur légitimité, c'est la reproduction, tandis que leur rôle dans la production est secondaire, annexe, inessentiel alors que pour les hommes c'est l'inverse. Et ça, je crois que c'est quelque chose dont on sous-estime souvent les conséquences psychologiques et sociales: le fait qu'une femme est souvent d'abord définie comme femme, ensuite seulement comme être humain — alors que pour un homme, être un homme et un être humain, c'est tout un, il n'y a pas de distinction entre son sexe et son appartenance à l'humanité, il est "homme" dans les deux sens du terme. Les femmes sont souvent amenées à préciser si elles parlent "en tant que femme" ou "en tant que personne", et je pense que pas un homme n'aurait l'idée de faire pour lui-même une telle distinction.

Alors bien sûr, il y a des femmes qui ne se reconnaissent pas dans cette priorité que prend dans leur cas la sexualité, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne la remettent pas en cause; c'est à ça, je crois, qu'il faut attribuer l'extravagante floraison, ces quinze dernières années, d'écrits féminins faisant l'apologie de la menstruation, de la grossesse, de l'allaitement, etc... comme si les fonctions reproductives des femmes étaient une gloire et un honneur, comme si les fonctions biologiques proprement féminines avaient par elles-mêmes un contenu moral.

U.R. — Est-ce que vous pourriez préciser un peu?

M.-J.D. — Oui, je vais vous en donner un exemple, un peu caricatural peut-être, mais significatif: dans les années 70, à l'époque qu'aujourd'hui on qualifie de "baba-cool", il y avait des jeunes femmes qui, tout en prenant régulièrement du haschich, refusaient la

On en voit certaines qui se font quasiment un devoir de mépriser cette raison prétendument masculine.

contraception chimique sous prétexte que cela "modifiait le corps", et cherchaient à lui substituer des méthodes fantaisistes comme la "lunaception" qui a dû être à l'origine de plus d'une grossesse imprévue. Il y avait là une bizarre incohérence, parce qu'enfin, si la pilule modifie le corps, on peut en dire tout autant du haschich. Seulement voilà: le haschich était un produit naturel, tandis que la pilule était artificielle. Mais je crois qu'il y avait une autre raison: le haschich ne modifiait "que" le fonctionnement du cerveau — organe bien anodin, vous en conviendrez sûrement! — tandis que la pilule, elle, modifiait la sacro-sainte fonction ovarienne, et ça, c'était presque blasphématoire. Lors d'une émission de télévision, en 1979, une femme écrivain parlait avec commisération des efforts des hommes pour fabriquer des cerveaux artificiels, ou du lait artificiel, alors que les femmes, dans la maternité, eh bien, un vrai cerveau, du vrai lait, ça se produisait tout seul, sans qu'on ait besoin de passer par l'activité humaine. Il y avait une glorification de la spontanéité naturelle par opposition à l'intervention sur la matière, de l'immanence reproductive considérée comme supérieure à l'activité humaine consciente et volontaire. C'est-à-dire qu'elle revenait à son compte l'idéologie qui impartit aux femmes le biologique et aux hommes le social, mais cette fois en valorisant le biologique par rapport au social. Et ce point de vue est tout à fait lié à la mythologie sexiste du féminin vu comme accord de la Nature avec elle-même. La bipartition sexiste du monde, non seulement est irrationnelle pour les deux sexes, mais elle produit un irrationalisme *en plus* pour les femmes, puisque dans cette dichotomie elles sont mises du côté du pôle irrationnel. Pour peu qu'elles adhèrent à cette conception dualiste, ça les met automatiquement en position de ratifier la solidarité qu'on leur impute avec les élucubrations naturistes et cosmiques. Et on en voit certaines qui se font quasiment un devoir de mépriser cette raison prétendument masculine.

U.R. — Les statistiques montrent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à consulter les voyantes et les tireuses de cartes. Est-ce que vous en déduisez que les femmes sont, actuellement en tout cas, plus irrationnelles que les

hommes?

M.-J.D. — Non, certainement pas, heureusement! Je parlais des obscurantismes qui s'expriment dans un discours sexiste, ou de ceux qui s'accordent si bien avec l'imagerie sexuelle qui imprègne notre culture. Pour vous donner un exemple, on a toujours taxé les femmes d'illogisme, mais, au XIXe siècle, beaucoup d'hommes refusaient aux femmes le droit aux études supérieures, sous prétexte qu'elles étaient inaptes. A quoi les féministes répondaient: pourquoi est-ce que vous voulez absolument nous en empêcher, puisque d'après vous, nous en sommes de toute façon incapables? Et là, on voit clairement du côté de qui était la logique. Et si on en avait le temps, on pourrait montrer que le discours misogynne est fondamentalement illogique. Du reste, faire tirer son horoscope n'est pas plus farfelu que de jouer sa date de naissance au tiercé. J'aurais tendance à penser que, pour des raisons culturelles, les hommes cherchent à maîtriser le hasard, et les femmes, le mystère.

En revanche, il y a une plus grande adhésion des femmes aux obscurantismes bas de gamme, comme l'astrologie, la boule de cristal... Alors qu'elles apparaissent assez absentes des mystiques de pointe, si j'ose dire, comme celles qui s'élaborent actuellement à partir de la physique théorique. Mais quoi d'étonnant à cela, puisque le partage du savoir est encore aujourd'hui si inégalement réparti?

Ce que je voulais souligner, c'est le fait que la séparation de l'humanité en deux catégories symboliquement opposées favorise les fantasmagories les plus absurdes. C'est pourquoi je pense que féminisme et rationalisme ont, ou plutôt devraient avoir, partie liée: autant il est évident qu'aucun obscurantisme ne pourra jamais libérer les femmes, autant il me paraît clair que le sexisme, et l'aliénation féminine qui en résulte, ne peuvent que favoriser les délires sur la Nature et le Cosmos.

U.R. — Marie-Josèphe Dhavernas, je vous remercie.

Les humanistes américains

Andrée Spuhler

L'Européen-ne se reconnaît désorienté-e en présence de l'humanisme américain. Celui-ci est une forme d'humanisme religieux, ou plus précisément, de coexistence humanistico-religieuse tentant à éliminer les deux franges de positions nettes et à trouver un implausible terrain commun.

La linguistique historique et l'étymologie soutiennent la conception européenne de l'humanisme qui en fait une philosophie, non pas une religion. L'humanisme religieux devient alors un terme contradictoire dont l'acception impropre propage la confusion. (religion: rapport humain avec Dieu, Larousse).

Il est à remarquer que la Cour suprême américaine définit l'humanisme comme une religion.

Le président de l'Association Humaniste Américaine favorise la coexistence entre croyants et incroyants sur une position de scepticisme, établissant un parallèle entre l'athée militant et le bigot. (Paul Kurtz: Finding a common ground between Believers and Unbelievers. Free Inquiry, Summer 1985)

La contribution scientifique telle que celle de E.O. Wilson, Prof. de Sciences à Harvard, fondateur de la sociobiologie, l'explication matérialiste de la nature humaine, et définissant la religion elle-même comme un phénomène matérialiste: "Ceci est une distinction qui, je crois, donne à l'humanisme raison de l'emporter sur la religion". ("This is a distinction that I believe gives humanism the decisive edge over religion".)

Parlant du caractère schizoïde des scientifiques capables d'être religieux, Wilson s'exprime: "Je ne crois pas que l'honnêteté nous permettra de continuer ce facile compromis beaucoup plus longtemps." ("I do not believe that honesty will permit us to continue this easy compromise much longer".)

Mais, se contredisant, Wilson s'exprime un peu plus loin dans le même article en ces termes: "Je ne suis pas adversaire de l'idée d'une intelligence ou

d'une force organisatrice qui aurait posé les conditions initiales de l'univers d'une manière qui aurait généré ultérieurement les étoiles, les planètes et la vie". ("I am not adverse to the idea of some intelligence or organizing force that set the initial conditions of the universe in such a way that ultimately generated stars, planets, and life". E.O. Wilson, Free Inquiry, Spring 1985).

Peu d'humanistes s'expriment sans ambiguïté. Joseph Fletcher, auteur et Prof d'éthique médicale, lui, le fait en ces termes: "Toute mention d'humanisme religieux, telle qu'il en est question dans les cercles d'humanistes amollis, est une pensée confuse, intellectuellement. C'est une indéfinition, pas une définition." ("All talk of "religious humanism" such as goes on in soft humanist circles is blurred thinking intellectually. It is indefinitional, not definition". Prof. Joseph Fletcher, Free Inquiry, Fall 1983)

Au niveau des membres de l'Association, les positions sont si floues qu'elles varient au gré de l'interlocuteur. Des définitions de soi telles que: "Je me considère un religieux dont la religion est le "secular humanism" sont fréquentes".

L'humanisme est en longue gestation aux Etats-Unis. La controverse, la conciliation et les mérites respectifs de la croyance versus non-croyance accaparent une grande part des débats, et la pratique de l'hybridation et de l'ambivalence une autre. L'élément constitutif, évidemment, en l'absence de consensus est incapable de présenter un front uni aux attaques, le droit de réponse n'est pas relevé et le silence est celui de l'ambiguïté.

Dans ces conditions, les relations humanistes internationales sont difficiles à établir. La sécularisation de l'Europe occidentale étant très avancée.

Il est à citer qu'une très récente petite publication vient d'apparaître: "The secular humanist". Elle a été accueillie avec enthousiasme.

Mais encore, l'absence d'unité empêche toute efficace participation aux thèmes actuels. La voix humaniste n'est pas entendue sur le sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la surpopulation, de l'égalité des sexes, du droit de l'humain au contrôle de sa fertilité et de sa mort, ainsi que sur les thèmes profonds de l'humanisme, la raison, la dignité, la compassion sans le recours au mythe, à la grâce, au sacré ou au rituel.

Il est difficile de percevoir les raisons qui poussent les natures religieuses à s'associer au

mouvement humaniste. La distinction fondamentale entre religion et humanisme semble pourtant en décourager l'alliance.

Mais pour celui-celle qui n'a ni le besoin de croire, ni l'habileté de penser en termes théologiques ou ne possède pas cette forme de logique qui puisse s'accommoder de bases mythiques, traditionnelles ou révélateurs, il-elle ne trouvera pas, dans le mouvement humaniste américain actuel, cohésion et support.

ERRATUM

Dans le no. 3, à la page 7, à l'avant-dernier paragraphe, on aurait dû lire, après "Car sur ce point":
"Henry Morgenthaler s'est gentiment laissé cerner".

Le christianisme et la santé mentale¹

Wendall W. Watters, M.D.²

Il est évident que le christianisme n'apporte aucune solution aux problèmes personnels et sociaux face auxquels nous sommes confrontés depuis quelques décennies mais il nous faut de plus admettre qu'il est à l'origine de plusieurs de ces problèmes et que, selon toute évidence, il continuera d'en être ainsi.

Quel rôle la doctrine chrétienne a-t-elle joué dans le développement de la maladie mentale dans le monde occidental?

Il est important, quand on parle du christianisme, d'établir une distinction entre les enseignements de Jésus tels qu'on les retrouve dans les trois premiers évangiles (Matthieu, Marc et Luc) et les doctrines de l'Eglise chrétienne.

Plusieurs défenseurs du christianisme tentent de diluer ou de nier les frontières entre le théisme et l'humanisme. Quant à moi, j'établis une nette distinction: on ne peut être à la fois théiste et humaniste. Cette thèse est centrale dans mon exposé.

En nous appuyant sur les théories récentes de la psychologie de l'individu, on peut affirmer qu'en chaque être humain, face aux diverses circonstances de la vie, deux courants de forces s'opposent. Le premier de ces courants, c'est la tendance infantile, le désir de régresser, d'être pris en charge, d'être gratifié instantanément et sans trop d'effort. Un des aspects de cette tendance infantile, c'est le désir, acquis durant l'enfance, d'obtenir des réponses simples à des questions complexes qui sont souvent insolubles, particulièrement celles liées à la vie et à la mort.

Le courant opposé, c'est celui qui nous tire vers la maturité. C'est le désir de s'adapter à de nouvelles situations, d'être en mesure de faire face aux difficultés, de maîtriser ses impulsions et d'entrer en relation, de façon satisfaisante, avec d'autres êtres humains. Ce courant, s'il est stimulé par l'environ-

nement humain, encourage les individus à prendre leur vie en main, à supporter l'insécurité et à résister à la tentation d'accepter des solutions toutes faites aux problèmes inhérents à la condition humaine.

Il y a cinq éléments-clés dans la doctrine chrétienne qui font appel à l'infantilisme chez les individus et qui interfèrent avec leur pulsion innée à devenir adultes. Il s'agit de: 1) la croyance en un dieu personnel et tout-puissant; 2) la doctrine du péché originel; 3) la croyance que le Christ est mort pour nous sauver de nos péchés; 4) la promesse d'une vie après la mort; 5) l'approche chrétienne traditionnelle envers la sexualité et la reproduction. Récemment, dans certaines sectes chrétiennes, les interprétations les plus extrêmes de ces doctrines ont été adoucies ou modifiées mais aucune n'a été répudiée. Ces doctrines existent depuis environ 17 siècles et elles ont imprégné la culture et marqué la structure de la personnalité des individus, qu'ils soient chrétiens ou non.

1. La croyance en une déité personnelle et toute-puissante

Sans faire l'histoire, d'ailleurs complexe, de la notion de dieu personnel, on peut dire que son influence actuelle est essentiellement destructrice. C'est une notion qui fait appel à l'enfant chez les êtres humains et qui les encourage à abdiquer leur responsabilité personnelle. Dans Matthieu, chapitre 18, versets 3 et 4, nous lisons: "En vérité, je vous le dis, à moins que vous ne deveniez comme les petits enfants, vous ne pourrez entrer dans le Royaume des Cieux". (notre traduction)

En continuant de souscrire à cette croyance, la société occidentale empêche les gens de trouver des solutions humaines aux problèmes que les humains ont créés, très souvent d'ailleurs en se réclamant d'un dieu ou d'un autre. Plusieurs de ces problèmes naissent de relations humaines difficiles et douloureuses. Il est beaucoup plus aisé de parler à un dieu qui ne répond pas que de s'efforcer de poursuivre le dialogue avec les êtres humains qui sont proches de nous. Ceci m'est apparu de manière poignante lors d'une session de thérapie familiale.

1- Traduit par Danièle Lamoureux

2- Professeur de psychiatrie à l'Université Mc Masters

Durant l'interview, le patient identifié, un jeune garçon, pleurait en regardant ses parents dans l'attente d'une réponse. Le père restait silencieux et la mère se tenait assise, les yeux fermés. Quand je lui ai demandé ce qui se passait en elle, elle a répondu qu'elle priait. Ce garçon était coupé de son père qui apparemment se parlait à lui-même et de sa mère qui, de son propre aveu, parlait à Dieu.

Un mythe particulièrement bizarre et largement répandu par les adeptes du Renouveau chrétien (Born Again Christians) consiste à dire que les problèmes actuels de la société sont causés par un éloignement des choses de Dieu, selon bien sûr leur version de la foi chrétienne. Pourtant, il est facile d'illustrer l'hypothèse selon laquelle l'influence des religions en général et celle du christianisme en particulier est, en plusieurs circonstances, responsable des problèmes sociaux actuels. Un exemple bien simple, ce sont les activités de groupes tel l'Aide chrétienne internationale (International Christian Aid) dont les quartiers généraux se trouvent à Calgary en Alberta. Les objectifs de cet organisme sont les suivants: "fournir des vêtements, de la nourriture, une assistance médicale ainsi que d'autres secours aux réfugiés "du communisme" absolument sans ressources dans les diverses régions du tiers monde." Toutefois, à cause de l'attitude chrétienne traditionnelle vis-à-vis de la sexualité et de la reproduction, "l'aide médicale" ne comprend pas les services de planification familiale ou l'éducation en ce domaine. En ignorant les taux de croissance explosifs de la population dans ces pays du tiers-monde, l'Aide chrétienne internationale, en pratique, contribue à aggraver des problèmes qu'elle prétend pieusement résoudre. Assez ironiquement, l'Aide chrétienne internationale, dans un même souffle, a lancé une souscription de \$75,000 pour acheter des bibles en portugais et une autre de \$15,000 pour un camion équipé de haut-parleurs qui devait servir à prêcher l'Évangile de Jésus-Christ.

Il existe un autre mythe à l'effet qu'il faut croire en Dieu pour être moral. Ce point de vue repose sur la conviction que les êtres humains sont incapables d'atteindre un niveau de croissance émotionnelle

qui leur permettrait de déterminer les comportements sociaux en conformité avec les objectifs de survie du groupe et ceux qui ne le sont pas. Dans cette perspective, ils doivent toujours être traités comme des enfants et demeurer dans une obéissance aveugle à des lois imposées de l'extérieur qui originent de Dieu. C'est une vision absolument dégradante de notre espèce.

La religion, en donnant une dimension humaine à l'inconnaissable, a fourni des "réponses" à des questions présentement insolubles. Elle encourage les gens à accepter ces réponses, à y croire, comme mesure palliative pour calmer leur angoisse existentielle. Ce faisant, la religion n'a pas permis aux individus de développer des systèmes d'aide humains sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour faire face aux dures vérités de la vie réelle et pour affronter l'angoisse existentielle en utilisant leurs capacités d'adaptation.

2. La doctrine du péché originel

Selon cette doctrine, nous sommes tous nés dans un état de péché originel dont nous ne pouvons être délivrés que dans l'acte de foi en la vérité révélée et l'adhésion aux doctrines de la foi chrétienne, acte de foi qui se concrétise dans le baptême. C'est ici qu'apparaît la notion de culpabilité associée à celle du péché originel. La culpabilité est un sentiment extrêmement pénible que l'on cherche à éviter de toutes les manières possibles. La religion chrétienne crée la culpabilité pour offrir ensuite un certain nombre de mesures destinées à alléger le poids de cette culpabilité, des mesures comme la confession et d'autres formes d'expiation qui vont de pair avec l'acceptation de la doctrine. La publicité moderne utilise des stratégies semblables pour vendre de larges échantillons de produits: elle crée des besoins pour ensuite offrir des produits qui vont répondre à ces besoins.

Si "A" peut faire que "B" se sente coupable, "A" peut contrôler le comportement de "B" en ordonnant chez ce dernier les seuls comportements que "A" approuve. Si l'on dit à "B" qu'il est né dans le péché (ce qui est une raison de se sentir coupable) et si ses sentiments de culpabilité sont constamment

L'hypothèse selon laquelle les croyances religieuses elles-mêmes contribuent dans une large mesure au développement de la maladie n'a jamais été étudiée sérieusement par les scientifiques.

manipulés par "A" dans un but de contrôle, il grandira avec un sentiment de culpabilité chronique et une faible estime de soi. Les gens qui vivent la culpabilité de façon chronique recherchent la punition de façon masochiste, pour soulager cette culpabilité. Ils le font souvent en accomplissant des actes qui violent les règles sociales et collectives, actes dont ils savent d'avance qu'ils entraîneront automatiquement une punition. Ainsi, le pénible sentiment de culpabilité est temporairement soulagé mais les comportements inacceptables sont renforcés.

Les fantasmes et les hallucinations empreints de culpabilité vécus par plusieurs patients psychotiques et dépressifs sont habituellement considérés comme des manifestations secondaires de la maladie qui, elle, serait causée par une combinaison de facteurs biologiques ou psychologiques. L'hypothèse selon laquelle les croyances religieuses elles-mêmes contribuent dans une large mesure au développement de la maladie n'a jamais été étudiée sérieusement par les scientifiques.

3. Le Christ est mort pour nous

Jumelée à la doctrine du péché originel, on retrouve cette croyance selon laquelle le Christ serait mort sur la croix pour nous sauver des conséquences de nos péchés. Dans l'Épître aux Romains, chapitre 5, verset 8, nous lisons "Dieu a prouvé son amour pour nous, en ce qu'alors que nous étions pécheurs, le Christ est mort pour nous" (notre traduction). Cette thèse élargit encore les fondements pour la manipulation du sentiment de culpabilité et l'utilisation du chantage émotif comme instrument de contrôle social.

Comme chrétien, on m'a toujours enseigné que Jésus, au moment de la crucifixion, avait eu la possibilité de choisir et qu'il avait préféré mourir sur la croix pour nous sauver plutôt que de sauver sa propre vie. De quiconque pose des gestes qui mènent inévitablement à la mort, alors qu'il pourrait l'éviter, on dit qu'il réalise une forme de suicide. Le martyre de Jésus n'était pas un meurtre mais un suicide. Et s'il a délibérément choisi la mort pour

nous sauver de nos péchés, pourquoi les Juifs ont-ils été accusés pendant des millénaires de l'avoir tué (et exonérés seulement après l'holocauste)? Un individu ne peut, en même temps, commettre un suicide et être assassiné. Cette notion selon laquelle le Christ est mort pour nous sur la croix est le paradigme qui alimente une mentalité suicidaire dans le monde occidental. La gloire liée au martyr volontaire était partie intégrante de la théologie chrétienne. Alvarez, dans son livre Le Dieu sauvage raconte que le nombre de chrétiens qui recherchaient le martyre était si grand que cette pratique fut officiellement bannie par les Pères de l'Église en 639 après Jésus-Christ.

4. La promesse d'une vie après la mort

On ne peut dissocier chez les chrétiens la promesse d'une vie après la mort de la menace de la damnation éternelle pour ceux qui échouent à mériter le ciel. Rien ne démontre mieux l'habileté politique consumée des premiers pères du christianisme que cette doctrine de la vie éternelle telle qu'elle a été intégrée dans les enseignements de l'Église.

A notre époque, les partis politiques utilisent la promesse d'emplois, d'un nouveau chemin, d'une bouteille de whisky ou d'un siège au sénat en retour de votes ou d'autres formes d'appui politique. C'est de "la petite gomme" en comparaison du bonheur éternel après la mort. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Pères de l'Église s'appuyaient sur le désespoir et le mécontentement des pauvres et des peuples asservis de l'Empire romain en promettant quelque chose d'apparemment supérieur au "pain et des jeux" offerts par les Romains. En manipulant les masses de telle sorte qu'elles croyaient obtenir plus que leur part de l'existence si elles adhéraient au christianisme, ils s'assuraient la suprématie politique au sein de l'Empire romain. Il est surprenant qu'un grand nombre d'individus, de toute évidence intelligents, continuent de croire que la seule signification de l'existence soit la promesse de l'éternité.

En 1977, dans une conférence au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le

docteur Jacques Genest, professeur de médecine à l'Université de Montréal déclarait: "...quant au grain de sable que chacun de nous représente dans l'immense univers, en terme de temps et d'espace, la mort, cette issue inévitable, n'a pas ou peu de sens à moins de croire que nous sommes les créatures de Dieu qui trouveront un jour le bonheur parfait." Voici pour sûr un exemple d'infantilisme et d'immaturation.

5. L'attitude envers la sexualité et la reproduction

L'attitude de l'Eglise chrétienne vis-à-vis de la sexualité et de la reproduction, une attitude qui par ailleurs n'a jamais eu de fondement biblique, a engendré chez les êtres humains, et ce depuis des siècles, des souffrances sociales, physiques et émotives qu'on ne soupçonne même pas. Dans les récentes décennies, plusieurs chrétiens, dont certains prêtres, ont adopté des positions plus humaines face à des questions comme la contraception, la loi sur l'avortement, les rôles sexuels et la nécessité de l'éducation sexuelle. Mais nous devons nous rappeler que c'est seulement en 1932 que l'Eglise anglicane a donné un consentement réservé à l'utilisation des moyens artificiels de contraception, un pas en avant que l'Eglise catholique romaine n'a pas encore franchi. Les chrétiens ont toujours été à l'avant-garde de l'opposition en matière de planification familiale; encore maintenant, ils sont toujours les premiers à s'attaquer aux programmes d'éducation sexuelle dans les écoles.

L'approche des chrétiens face à la reproduction interdit toute forme d'expression sexuelle dissociée de la conception. Les gens ne peuvent faire de bébé en se masturbant ou en pratiquant une sexualité orale, anale ou gale. Comme John Noonan le souligne dans son livre sur la contraception, ne trouvant aucun fondement biblique aux enseignements de l'Eglise sur la sexualité, les premiers Pères de l'Eglise se sont appuyés sur les positions qui prévalaient à l'époque. En particulier, les positions des stoïciens étaient chères à leur cœur dans la mesure où leur philosophie ne laissait

aucune place au plaisir sexuel et axait la vie sexuelle autour de la reproduction. Cette approche de la sexualité et de la reproduction n'est qu'une part du prix que les chrétiens ont à payer pour atteindre le "bonheur parfait" dont parlait le Dr. Genest. Les résultats de cet endoctrinement sont malheureusement trop évidents à ceux parmi les professionnels de la santé qui permettent à leurs patients ou leurs clients de parler de leurs préoccupations sexuelles. Des études ont montré que plusieurs des problèmes pour lesquels les gens consultent leur médecin de famille sont essentiellement des difficultés sexuelles issues des nombreux mythes destructeurs qui prévalent dans une société où l'ignorance sexuelle est entretenue et la culpabilité sexuelle constamment manipulée.

Cette exploitation politique de l'instinct sexuel humain qui existe depuis 1700 ans expose les individus à être exploités par quiconque en a le pouvoir. De fait, Madison Avenue se sert de l'instinct sexuel pour vendre n'importe quoi, que ce soit de la pâte à dent ou des automobiles. On nous harcèle, et souvent de manière subliminale, pour nous vendre l'idée absurde qu'en achetant tel produit ou tel service nous trouverons le bonheur sexuel. Cette vulnérabilité à l'exploitation, jointe à l'ignorance sexuelle assez générale, créent un marché pour des revues comme Playboy et Penthouse ainsi que pour les films pornographiques.

Juste un mot maintenant sur la prédilection des chrétiens pour le prosélytisme. Les missionnaires, ici et à l'étranger, considèrent qu'il est de leur devoir de s'assurer que tous ceux avec qui ils ont des liens puissent bénéficier des merveilles que contient le message chrétien. Mais il y a une autre façon de voir le prosélytisme. On a promis aux chrétiens "le bonheur parfait" dont parle le Dr. Genest dans la mesure où ils croient et adhèrent à des doctrines comme celle du péché originel et celle de la grâce rédemptrice de Jésus-Christ. Bien sûr, si on me promet dix millions de dollars pour que je proclame qu'Idi Amin était vraiment un monsieur sympathique ainsi qu'un bienfaiteur de l'humanité, mon avidité infantile peut m'induire à céder à la tentation. Les pressions sociales peuvent amener les gens à nier

Un engagement humaniste implique d'abord une libération des individus des contraintes archaïques imposées par des croyances religieuses socialement incongrues mais il signifie également pour les gens une possibilité plus grande d'analyser rapidement et avec plus de succès les problèmes éthiques qui se posent dans la société et cela en tenant compte de leur dimension humaine.

l'évidence de leurs perceptions.

Le christianisme est une psychose de groupe, une folie partagée par des millions d'individus semblable au syndrome psychiatrique de la folie à deux où un membre psychotique d'une famille est capable d'entraîner d'autres membres de la famille à partager ses mystifications. Avec sa prédilection pour le prosélytisme, le christianisme est comme un cancer instable qui ne se développe que s'il réussit à se nourrir de cellules saines.

Nous entendons beaucoup parler dans la presse et les média électroniques, de l'émergence des cultes. Quelques auteurs expliquent le foisonnement de ces cultes par l'abandon chez les jeunes des valeurs chrétiennes traditionnelles de leurs parents. Il me semble plutôt que ces cultes représentent une caricature, à peine exagérée, de la religion de leurs parents. Si les parents adhèrent même avec réserve à une religion qui enseigne la doctrine du péché originel et celle d'un sauveur qui s'est suicidé pour notre salut ainsi que la croyance d'une vie après la mort, pourquoi s'étonner ensuite de voir des jeunes suivre un révérend Moon ou ses semblables?

Un engagement humaniste implique d'abord une libération des individus des contraintes archaïques imposées par des croyances religieuses socialement incongrues mais il signifie également pour les gens une possibilité plus grande d'analyser rapidement et avec plus de succès les problèmes éthiques qui se posent dans la société et cela en tenant compte de leur dimension humaine. Dans une société humaniste, le système d'éducation préparerait ses citoyens à faire face aux crises existentielles de la vie de façon plus adéquate qu'une société théiste ne le fait et il y aurait certes une moins grande exploitation de la sexualité, de la reproduction et de la mort qu'il n'en existe à l'heure actuelle.

Au Canada, le budget alloué pour la santé est impressionnant. Une grande partie de ce budget est consacrée au traitement de la maladie mentale. Même si les théories biologiques et psychologiques actuelles ont permis, relativement, d'éclairer les origines de certaines formes de maladie mentale, le rôle du processus de socialisation dans la production de ces maladies n'a pratiquement pas été abordé. Il est grand temps d'orienter la recherche scientifique sur cette question: dans quelle mesure le christianisme contribue-t-il, directement ou indirectement, à générer la maladie mentale?

Ce texte a été traduit d'un article original paru dans le "Humanist in Canada", automne 1981.

Si vous êtes intéressés à discuter des valeurs, de morale et d'éthique sans référence à Dieu ou textes sacrés, une morale en vue de l'épanouissement de la personne qui combinerait les vraies connaissances modernes et les valeurs universelles de l'espèce humaine, remplissez les renseignements ci-dessous et envoyez à:

Association Humaniste du Québec
2990 Honoré-Beaugrand
Montréal, Québec
H1L 5Y6

Nom: _____

Adresse: _____

Tél: bureau _____

résidence _____

Une assemblée des gens intéressés sera convoquée prochainement.

Gide et le christianisme.

(Citations rassemblées par Jean Ouellette)

La difficulté vient de ceci, que le christianisme (l'orthodoxie chrétienne) est exclusif, et que la croyance à sa vérité exclut la croyance à toute autre vérité. Il n'absorbe pas; il repousse.

(...)

La culture doit comprendre qu'en cherchant à absorber le christianisme elle absorbe quelque chose de mortel pour elle-même. Elle cherche à admettre quelque chose qui ne peut pas l'admettre, elle; quelque chose qui la nie:

"Journal 1889-1939, p. 816 Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, Paris, 1951."

Le lent progrès du catholicisme sur son âme; il me semble assister à la marche d'une gangrène.

A chaque retour, après l'avoir quittée quelque temps, je découvre de nouvelles régions atteintes, plus profondes, plus secrètes, inguérissables à jamais. Et, le pouvant, tenterais-je de la guérir? Cette santé que je lui proposerais, ne lui serait-elle pas mortelle? Tout effort l'exténue.

Quelle commodité, quel repos, quelle moindre fatigue propose cette piété dosée, ce menu à prix fixe pour les âmes qui ne peuvent pas beaucoup dépenser!

"Et Nunc Manet In Te, p. 1158 Bibliothèque de la Pléiade, Editions Gallimard, Paris, 1954."

Le christianisme, avant tout, console; mais il y a des âmes naturellement heureuses et qui n'ont pas besoin d'être consolées. Alors, celles-ci, le christianisme commence par les rendre malheureuses, n'ayant sinon pas d'action sur elles.

"Journal 1889-1939, p.44"

Le propre d'une âme chrétienne est d'imaginer en soi des batailles; au bout d'un peu de temps l'on ne comprend plus bien pourquoi... Car, enfin quel que soit le vaincu, c'est toujours une part de soi-même; et voilà de l'usure inutile. J'ai passé toute ma jeunesse à opposer en moi deux parties de moi, qui

peut-être ne demandaient pas mieux que de s'entendre.

"Journal 1889-1939, p. 42"

Commandements de Dieu, vous avez endolori mon âme.

Commandements de Dieu, serez-vous dix ou vingt?

Jusqu'où rétrécirez-vous vos limites?

Enseignerez-vous qu'il y a toujours plus de choses défendues?

De nouveaux châtiments promis à la soif de tout ce que j'aurai trouvé de beau sur terre?

Commandements de Dieu, vous avez rendu malade mon âme.

Vous avez entouré de murs les seules eaux pour me désaltérer.

" Les Nourritures Terrestres, p. 115, Le Livre de Poche, Editions Gallimard, Paris, 1969."

Il n'est pas de geôle plus affreuse. — La quantité de prêtres emmurés.

"Journal 1889-1939, p. 1174"

Un collège de prêtres passe sur la route. Je m'arrête à les contempler; sinon longuement puisqu'ils passent, mais avec toute l'intensité que je peux, l'un après l'autre. Les premiers n'ont pas quatorze ans; ceux du troisième et dernier groupe, un peu velus déjà. Quatre-vingt-dix en tout, que trois maîtres, à peine un peu plus âgés qu'eux, mènent aux champs. Je cherche, parmi ces jeunes visages, je cherche en vain quelque soupçon de curiosité, d'intelligence, de hardiesse. C'est une extraordinaire exposition de toutes les variétés et nuances de la niaiserie, sournoise, béate ou rechignée; dans le regard d'aucun d'entre eux, pas la moindre "spiritualité" (oh! je t'en fiche!) mais, non plus, pas la moindre flamme. Rien à éteindre en eux; rien non

plus qui se puisse attiser; rien d'altier qui se doive abattre. Ils sont venus là, non par secrète vocation mystique, mais par paresse, par laderie et parce qu'on ne voit pas bien ce qu'ils auraient pu faire ailleurs. Mais ne me trompais-je point? N'était-ce point là une institution charitable pour enfants arriérés? Non, hélas! à n'en pouvoir douter: c'était une pépinière de prêtres! Et je les imaginais répandus sur le pays, prenant à leur tour charge d'âmes, instrumentant, instrumentés eux-mêmes; non point religieux mais dévots. De la graine de cauchemar.

- Ehl! quoil vous avez pu discerner tout cela, simplement le temps de les voir passer?

- Ma foi, oui! Et vous l'auriez pensé comme moi. Je vous aurais dit: montrez-m'en un, ne fût-ce qu'un seul, de qui pouvoir espérer: celui-là du moins... Et vous le chercheriez encore...

"Journal 1889-1939, p. 1195"

Mais, je ne vois que trop, hélas! comment et pourquoi le capitalisme et le catholicisme ont lié partie, et tout l'avantage que le capitalisme peut trouver dans une religion qui enseigne à celui que la société frappe sur la joue droite, à tendre la gauche; qui engourdit l'opprimé et le berce d'espoirs d'outre-tombe, transporté la "récompense" sur un plan mystique et abandonne aux oppresseurs un triomphe qu'elle persuade à l'opprimé n'être qu'illusoire. Comment ne profiterait-il pas du catholicisme, celui qui sait que le Christ dit: "heureux ceux qui pleurent", et comment "ceux qui pleurent" n'accepteraient-ils pas de se soumettre, s'ils se laissent persuader que "les derniers seront les premiers"? A eux le royaume de Dieu; les possédants le leur laissent, s'il est bien entendu que ceux qui pleurent laissent aux possédants le royaume de cette terre. Tout est donc ainsi pour le mieux et personne n'a plus à se plaindre. Le Christ reste du côté des pauvres, c'est entendu; les riches le leur laissent pour compte. Pour un peu, les pauvres leur diraient merci. Ils savent qu'ils ont "la bonne part". Et sans doute le Christ n'a pas voulu cela. De son temps la question sociale ne pouvait être posée. Répondant à une question spécifique, il a dit: "Rendez à César..." On a tant rendu à César qu'il n'y en a plus que pour lui. Mais les pauvres savent que tout ce qu'ils cèdent en ce bas monde leur sera "rendu plus tard au centuple". On n'imagine

pas meilleur placement!

"Journal 1889-1939, p. 1157"

Il me semble toujours que, entre gens de bonne foi et également soucieux du bien public, on doit parvenir à s'entendre. Mais ils ne sont pas de bonne foi, force est, hélas, de s'en convaincre. — Parlez-vous ici des communistes ou des catholiques? — Je ne songeais d'abord qu'à ces derniers; puis me suis laissé entraîner; car il en va de même pour les uns aussi bien, ou aussi mal, que pour les autres, dès l'instant que les uns et les autres acceptent que: *la fin justifie les moyens*.

"Ainsi Soit-il, p. 1183
Bibliothèque de la Pléiade, Editions
Gallimard, Paris, 1954."

"La bonne foi est une vertu essentiellement laïque, que remplace la foi tout court."

"Journal 1889-1939, p.864"

— Que la route que nous indique et où souhaite de nous mener l'excellent Père X, par exemple (que j'aime et vénère), cherchant à restaurer en nous le sens du sacré et à obtenir de nous une soumission de l'esprit, sans examen ni contrôle, à une autorité intangible, à des vérités reconnues par avance et échappant à la discussion — que cette route, dis-je est aussi dangereuse pour l'esprit que celle même de l'hitlérisme, à l'encontre duquel il se dresse, et peut-être plus dangereuse encore, et je vous dirai tout à l'heure pourquoi. C'est au nom de ces vérités admises et indiscutées, que l'Eglise condamnait naguère Galilée, et que demain... Tout l'effort d'un Descartes, d'un Montaigne même, sera-t-il à recommencer? L'on avait cessé de comprendre en quoi, pourquoi, cet effort avait été si important, si libérateur. On ne peut opposer au despotisme qu'un autre despotisme; il est vrai, et le Père X a beau jeu de soutenir que mieux vaut se soumettre à Dieu qu'à un homme; mais, pour moi, d'un côté comme de l'autre je ne consens à voir qu'une abdication de la raison. Pour échapper à un péril très évident, nous nous précipitons vers un autre, plus subtil, non encore apparent, mais qui, demain n'en sera que plus

Il ne m'arrive jamais de regretter de ne pas "croire", mais il m'arrive souvent de me dire: "Heureusement je ne crois pas!"

redoutable. Et c'est ainsi que viennent à sombrer, d'une manière qui cesse vite d'être compréhensible, les civilisations qui paraissent les mieux établies. (...)

J'admire les martyrs. J'admire tous ceux qui savent souffrir et mourir, et pour quelque religion que ce soit. Mais quand vous me persuaderiez, cher Père X, que rien ne peut résister à l'hitlérisme que la Foi, encore verrais-je moins de péril spirituel dans l'acceptation du despotisme que dans cette façon de résistance, estimant toute subordination de l'esprit plus préjudiciable aux intérêts de l'esprit qu'une soumission à la force, celle-ci du moins n'engageant, ne le compromettant en rien.

— Pourtant si c'est au nom de la Foi, par la Foi, que nous parvenons à bouler l'ennemi hors de France...

— J'applaudirais certes au remède par quoi nous triompherions d'un grand mal. Mais, ensuite, combien nous faudra-t-il de temps, et de vigilance et d'efforts pour, ainsi que disait Sainte-Beuve, nous "guérir du remède" ?

"Journal 1939-1949, p 125
Bibliothèque de la Pléiade, Editions
Gallimard, Paris, 1954."

Il ne m'arrive jamais de regretter de ne pas "croire", mais il m'arrive souvent de me dire: "Heureusement je ne crois pas!"

"Journal 1939-1949, p 20"

C'est au nom de Dieu qu'on se battra. Et comment en serait-il autrement, du moment que chaque religion prétend au monopole de la vérité révélée? Car il ne s'agit plus ici de morale; mais bien de *révélation*. C'est ainsi que les religions, chacune prétendant unir tous les hommes, les divisent. Chacune prétend être la seule à posséder la *Vérité*. La raison est commune à tous les hommes, et s'oppose à la religion, aux religions.

"Journal 1889-1939, p. 1169"

L'athéisme seul peut pacifier le monde

aujourd'hui.

"Journal 1889-1939, p. 1131"

Cette vénération que vous nourrissez pour vos saints, je l'ai pour ces martyrs, et voudrais voir leur nom célébré, leur vie racontée non point dans une "légende dorée" fabuleuse, mais simplement d'après des témoignages réels. On y verrait l'effort de la Foi pour arrêter le progrès de la connaissance, et la croyance aux dogmes de l'Eglise s'opposer aux recherches de la Science. Un Vanini (qui connaît seulement son nom, aujourd'hui?) dénoncé par le clergé comme entaché d'athéisme, condamné au bûcher, après arrachement de la langue, le 9 février 1619. (...)

Arrivé sur l'échafaud, parmi les vociférations de la populace: "Vous voyez, dit-il, un misérable juif est cause que je suis ici!"

Les témoins, ajoute le récit, n'ont pas osé rapporter le reste.

Lorsqu'il fut attaché au poteau, le bourreau, lui ayant enfoncé des tenailles en la bouche, lui arracha la langue jusqu'à la racine et la jeta au feu. Dans le moment, Vanini poussa un cri de douleur si fort et si déchirant que les assistants en frémissent. Un R. P. jésuite, en racontant ce fait plus tard, le trouve "très plaisant".

Journal 1939-1949, p. 284"

Certainement le Christ et les disciples vers Jérusalem marchaient vers le triomphe — le Christ avec la certitude de sa divine vocation. Il y eut, aux yeux du monde tout au moins, banqueroute. C'est cela qu'il s'agissait d'abord de sauver. C'est à la justification de la croix, du supplice, de l'ignominie où semblait aboutir cette carrière, qu'il fallait travailler. Il fallait montrer que cette fin avait été prévue, montrer que cette fin était nécessaire à l'accomplissement des Ecritures et aussi bien au salut de l'humanité. Et que le Christ soit mort à cause des pécheurs, ou pour les pécheurs, ... la nuance était mystiquement si délicate qu'on passa aisément de l'un à l'autre et qu'une confusion heureuse s'établit à la faveur de la prédication de saint Paul. Ce n'est plus que sur la croix qu'on vit le Christ; la croix devint le symbole

**Il n'est pas religion si folle qui n'ait
eu les siens et qui n'ait suscité des
convictions ardentes.**

indispensable. C'est de la marque d'ignominie qu'il importait de se glorifier davantage. Ainsi seulement pouvait apparaître malgré tout triomphatrice l'oeuvre de celui qui s'était dit Fils de Dieu.

Cela était indispensable au début; pour la légitimation et la propagation de la doctrine.

Mais, après tout, cette fin ignominieuse, pour être devenue indispensable au dogme, ne faisait point partie de l'enseignement même du Christ. C'en était au contraire l'arrêt, ou plutôt le suprême obstacle dont l'enseignement de bonheur (v. les paroles sur la croix) devait également triompher.

N'importe: une fois cette doctrine devenue maîtresse des esprits et des coeurs, c'est-à-dire lorsqu'on était en droit de rechercher le Christ en deçà du supplice, et dans la plénitude de sa *joie* — il était trop tard: la croix avait triomphé du Christ même; c'est le Christ crucifié qu'on continuait à voir, à enseigner.

Et c'est ainsi que cette religion parvint à enténébrer le monde.

"Journal 1889-1939, p. 899"

Tant de mots sont-ils nécessaires? et la contention de l'esprit, l'effort d'affabuler une intrigue, pour tendre devant le lecteur cette broderie bariolée qui, pour un temps, devant lui s'interpose et voile la réalité. C'est à cette réalité que, tout au contraire, je veux le ramener sans cesse, la lui mieux éclairer, la lui présenter plus réelle encore qu'il n'a su jusqu'à présent la voir.

La suppression, l'escamotage de tout ce qui, dans l'Évangile, les incommode. Mais toutes ces incommodités, que leurs orthodoxes explications ne parviendront jamais à réduire, prendront une importance d'autant plus grande et plus accusatrice qu'ils se seront plus longtemps efforcés de les tenir sous le boisseau.

"Journal 1889-1939, p. 901"

L'important, disent-ils, c'est de *croire*; et que tout le reste leur sera donné par-dessus. Après quoi ils s'arrangent, et accommodent à leurs fins les enseignements de l'Évangile, et prétendent se réconcilier avec Dieu en reconnaissant qu'ils pèchent, qu'ils ont péché, qu'ils sont pécheurs. C'est leur façon d'être religieux qui rend la religion haïssable. C'est au nom de la Religion qu'ils combattent, et c'est pourquoi c'est la Religion que nous combattons.

"Journal 1889-1939, p. 1175"

Je ne suis pas indifférent, ni tiède, et toute ma ferveur de jadis se retourne aujourd'hui contre eux. La conviction où je suis, où ils me forcent d'être, que leur doctrine est mensongère et que leur influence est néfaste, ne permet plus à mon esprit cette tolérance accommodante que l'on croit trop facilement compagne de la libre pensée. La tolérance n'est, aujourd'hui, plus de mise, car ils font main basse sur tout ce qui ne peut plus se défendre et protester contre leurs malhonnêtement pieuses annexions.

"Journal 1889-1939, p. 921"

L'on s'excusera mal, plus tard, cette modération, cette longanimité, cette tolérance dont nous aurons fait preuve à l'égard du catholicisme; notre sympathie paraîtra faiblesse, et notre indulgence sera jugée sans indulgence.

"Journal 1889-1939, p. 884"

Camarade, ne crois à rien; n'accepte rien sans preuve. N'a jamais rien prouvé le sang des martyrs. Il n'est pas religion si folle qui n'ait eu les siens et qui n'ait suscité des convictions ardentes: C'est au nom de la foi que l'on meurt; et c'est au nom de la foi que l'on tue. L'appétit du savoir naît du doute. Cesse de croire et instruis-toi. L'on ne cherche jamais d'imposer qu'à défaut de preuves. Ne t'en laisse pas accroire.

"Les Nourritures Terrestres, p. 247"

Mémoire sur le Projet de loi no 20 1

Le Mouvement laïque québécois est un organisme volontaire dont les objectifs sont la défense de la liberté de conscience et la séparation effective des Eglises et de l'Etat.

Jusqu'à maintenant nous avons oeuvré surtout dans le milieu scolaire, où la confessionnalité qui est un obstacle à l'égalité des droits, brime la liberté de conscience et engendre diverses discriminations pour ceux et celles qui ne partagent pas les convictions religieuses des catholiques ou des protestants. Nous n'ignorons pas que plusieurs autres lois au Québec sont également empreintes de confessionnalité et vont à l'encontre du principe de la séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi sur les registres civils en est une.

I- Enregistrement de naissance

Peu de pays permettent encore à une communauté religieuse de tenir des registres civils à leur place et il nous semble que l'adhésion à une religion doit être distincte de l'obligation de déclarer une naissance.

En effet, pour ceux et celles qui ont été baptisés-ées, le seul certificat de naissance officiel reconnu, sera le baptistère puisque ce n'est qu'une copie de celui-ci que le ministère de la justice conserve dans ses archives.

Or le baptistère n'est rien d'autre qu'une déclaration d'appartenance à une Eglise et cela n'a rien à voir avec un extrait de naissance. Les convictions religieuses sont du domaine personnel et privé et ne devraient JAMAIS être consignées dans des registres civils.

1- Mémoire du Mouvement laïque québécois sur "La loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes, des successions et des biens" (Projet de loi no 20), présenté au ministre de la justice M. Pierre-Marc Johnson, avril 1985.

La reconnaissance des registres religieux aux fins d'état civil, peut entraîner plusieurs problèmes. Par exemple, il arrive fréquemment que des personnes quittent la religion dans laquelle elles ont été inscrites à la naissance et changent d'allégeance ou de convictions religieuses sans toujours formaliser ce changement.

Dans ce cas, ces personnes demeurent avec un extrait de naissance qui ne correspond plus à leurs convictions et si même ces personnes avaient pris la peine de formaliser leur adhésion à leur nouvelle religion, leur seul extrait de naissance demeurerait le baptistère initial à la naissance.

D'autres personnes, voulant se démarquer plus nettement d'une décision à laquelle elles n'ont pas participé et qu'elles ne partagent pas, et par souci de cohérence avec leurs convictions déclarent formellement auprès de leur diocèse abjurer la foi dans laquelle elles ont été baptisées. C'est le cas des apostasies qui, selon nos informations, sont plus nombreuses qu'on serait porté à croire: Un minimum de 1700 abjurations au sein des catholiques de Montréal en 83-84 2.

Dans le cas par exemple de quelqu'un qui aurait officiellement et formellement abjuré de la religion catholique, il demeurera tout de même avec un extrait de naissance qui continue d'indiquer qu'il appartient encore à la confession catholique.

Il n'existe actuellement aucune façon pour ces personnes de rendre leur extrait de naissance conforme à leurs convictions et il leur est impossible de demander une modification au registre civil.

La reconnaissance officielle des registres religieux comme preuve de naissance peut également entraîner des discriminations dans l'embauche. Nous voyons encore occasionnellement des offres d'emploi où il est demandé aux

2- Sources:

Comité d'abjuration de la religion catholique romaine.
Centre de santé des femmes.
L'Archevêché de Montréal.

candidats de présenter leur baptistère pour postuler un emploi qui n'a rien à voir avec des fonctions religieuses. Tous ne sont évidemment pas en mesure de fournir un tel document et une telle pratique devrait être interdite.

Nous voyons également de nombreux pays aux prises avec des persécutions religieuses. Ce n'est évidemment pas le cas au Québec ou au Canada, mais nul ne peut présumer de ce que sera l'avenir. Ce qui se produit ailleurs peut très bien finir par se produire ici à la faveur d'une crise, d'une guerre ou d'un autre événement majeur.

L'inclusion dans les registres civils d'une information confidentielle sur les convictions personnelles des citoyens, comporte un potentiel de risques pouvant éventuellement servir contre ces individus.

Finalement, par-delà les problèmes concrets que peut entraîner l'existence de registres civils religieux, c'est le principe même de la séparation des Eglises et de l'Etat, principe que le gouvernement québécois prétend reconnaître, qui n'est pas respecté.

Nous avons donc été heureux de constater que la loi 20 apportait un changement substantiel à cet état de chose. En effet, l'art. 121 ne mentionne pas l'appartenance religieuse dans l'énumération de ce que doit contenir la déclaration de naissance. Par contre, certains problèmes demeurent.

Ainsi, ceux et celles qui ont déjà été enregistrés (ées) sous la forme d'un enregistrement religieux, disposeront encore d'un extrait de naissance mentionnant une appartenance religieuse.

Si la nouvelle loi reconnaît que cette appartenance n'a pas à figurer sur les futurs registres civils, elle devrait également reconnaître la rétroactivité de ce principe, afin que tous puissent bénéficier des mêmes avantages, par souci de justice et d'équité. Cette modification devrait pouvoir se faire sans frais tel que cela fut le cas lorsqu'on permit les modifications au nom de famille des

enfants.

D'autre part, la pratique est encore courante d'exiger un baptistère comme preuve de naissance ou d'identité. Cette pratique, alliée au poids de la tradition et au manque d'information sur la possibilité et la procédure d'un enregistrement purement civil et laïque, incite plusieurs personnes à recourir à une cérémonie baptismale pour fin d'enregistrement civil, et cela même si elles n'en partagent pas les convictions. Il faut s'assurer que cette pratique d'exiger un baptistère comme preuve d'identité devienne illégale et que la seule preuve de naissance pouvant être exigée soit un extrait du registre ne comportant aucune mention de l'appartenance religieuse.

Ainsi, nous réclamons:

1. Que la loi 20 permette à ceux et celles qui le désirent de pouvoir modifier leur registre civil afin de faire rayer toute mention qui ne figure pas à l'art. 121 de cette loi;
2. Que ces modifications se fassent sans frais pour les requérants et requérantes;
3. Que le gouvernement accorde une reconnaissance légale au certificat de naissance ne comportant pas d'identification religieuse émis pour les personnes dont l'enregistrement s'est fait par voie religieuse avant l'adoption de la loi 20;
4. Que le gouvernement ne reconnaisse, comme seul document officiel et légal pour la fin d'identité ou de preuve de naissance que le registre civil prévu par la loi 20 pour les personnes dont l'enregistrement aura eu lieu après l'adoption de cette loi;
5. Que le gouvernement procède à une campagne publicitaire visant à informer la population sur la possibilité et les procédures d'enregistrement civil laïque et le cas échéant, sur la possibilité de retrait de toute mention religieuse à la déclaration de naissance.

On comprend mal comment un tel Etat peut accorder à des officiants dont le rôle et la raison d'être est de célébrer des cérémonies religieuses, le pouvoir de remplir ses registres civils.

II- Célébrants et actes de mariage

L'art. 119 nous indique que les officiants de culte n'auront plus le pouvoir de remplir la déclaration de naissance pour l'enregistrement civil. On se serait attendu à retrouver le même principe et la même logique dans le cas de la déclaration de mariage. Par contre, on observe à l'art. 126 que les officiants religieux continueront de détenir le privilège normalement accordé aux protonotaires, de remplir et de signer les déclarations de mariages destinées au registre d'Etat.

Il y a quelques années, supposément par souci d'équité, un tel privilège consenti jusqu'alors aux seuls officiants catholiques, protestants et juifs a été accordé à toutes les autres confessions religieuses. Dans une société où doit prévaloir la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est plutôt à une procédure inverse qu'il aurait fallu s'attendre.

On comprend mal comment un tel Etat peut accorder à des officiants dont le rôle et la raison d'être est de célébrer des cérémonies religieuses, le pouvoir de remplir ses registres civils.

Par ailleurs, le maintien du rôle de protonotaire accordé aux officiers de culte a pour effet de rendre le mariage religieux beaucoup plus facilement accessible au détriment du mariage civil qui pourtant correspond au désir d'une proportion sans cesse grandissante de citoyens et citoyennes.

En 1974, les mariages civils représentaient 8% des mariages au Québec. En 1984, les 9045 mariages civils célébrés (sur 10101 dossiers ouverts)², représentaient environ 15% des mariages pour l'ensemble du Québec. Cette hausse constante se maintient même si les conditions matérielles dans lesquelles s'effectuent ces mariages sont loin d'en favoriser la réalisation (accessibilité limitée ou difficile des palais de justice et atmosphère peu propice à une telle célébration).

2- Statistiques de la direction générale des services judiciaires.

De plus, comme dans le cas des registres de naissance, la mention, dans le registre de mariage, de la société religieuse à laquelle peut appartenir le célébrant, comporte les mêmes risques de discrimination et de violation de la confidentialité des convictions personnelles, puisqu'elle se trouve à dévoiler la confession religieuse à laquelle appartiennent les conjoints.

Ainsi, aucune mention d'appartenance religieuse ne devrait apparaître sur le registre civil de mariage et ce registre ne devrait être complété et signé que par un fonctionnaire d'Etat dûment mandaté, comme c'est le cas dans plusieurs pays occidentaux, notamment la France.

Afin de faciliter cette procédure, il suffirait d'accorder aux maires des municipalités le même pouvoir que celui dévolu aux protonotaires et qu'ils puissent officier dans les mairies et non seulement dans les palais de justice.

Nous demandons donc:

6. Que la partie civile du mariage ne soit célébrée que par un fonctionnaire civil, maire ou protonotaire;
7. Que la déclaration civile de mariage ne mentionne aucune appartenance religieuse des conjoints, même si ceux-ci faisaient ratifier par la suite leur union devant un célébrant religieux;

Ces quelques recommandations visent avant tout à mieux garantir la liberté de conscience qui à bien des égards est brimée par l'existence de diverses lois imprégnées de confessionnalité.

Pour que cette liberté soit intégralement respectée pour tous les citoyens et citoyennes, il devient de plus en plus urgent de dégager nos lois et nos institutions publiques de tout reliquat de société cléricale et faire du Québec, à l'instar des autres sociétés modernes, un état laïque où prévaut la séparation des Eglises et de l'Etat, afin d'assurer le respect en pleine égalité des convictions de tous et chacun.

Le pluralisme: fait connu mais ignoré¹

1. Quels traits marquants de la société actuelle peuvent être identifiés comme des tendances dominantes pour les prochaines années?

1.1 Le pluralisme

En regard du domaine qui nous concerne, le trait le plus marquant de la société actuelle nous semble être le pluralisme ethnique, culturel, religieux et idéologique. Ce phénomène constituera hors de tout doute une caractéristique dominante des prochaines années puisque le Québec accueille depuis 1970 une moyenne de 22000 immigrants par année², et qu'aucune institution sociale, philosophique, politique ou religieuse ne peut s'affirmer comme un modèle de référence, de comportement et de valeurs pour une majorité de "Québécois-es d'origine" (francophone de formation catholique)³.

Le pluralisme ethnique, culturel et religieux n'a plus à être démontré. Le C.S.E. s'est d'ailleurs déjà penché sur certains éléments de cette question dans "L'éducation interculturelle" (avril 1983) ainsi que dans la "Condition enseignante" (3.2.C.6). A titre d'exemple mentionnons que le rapport du "Comité Chancy" indiquait que les enfants des communautés culturelles représentaient 10% de la clientèle scolaire pour l'année 83-84⁴. Sur l'île de Montréal, ils représenteraient 35% des effectifs

1- Mémoire du Mouvement laïque québécois sur le rapport annuel 85-86 présenté au Conseil supérieur de l'éducation, octobre 1985.

2- "L'immigration au Québec", vol. 7 p.11, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, Québec 1979.

3. Voir à ce sujet l'article de Luc Allaire "L'évolution des valeurs au Québec" dans Mouvements, sept.-oct. 85, p.15.

4. "L'école québécoise et les communautés culturelles" p.12, M.E.Q. Québec, 1985.

scolaires⁵. Pour sa part, l'école Barthélémy-Vincent de la C.E.C.M. accueille à elle seule 35 ethnies, 20 langues et 12 religions différentes⁶!

Le pluralisme des valeurs et des convictions est plus difficile à objectiver. Par contre on peut observer et démontrer que l'homogénéité idéologique catholique est un mythe du passé; ce fait va de pair avec le pluralisme ethnique et culturel, avec l'urbanisation du Québec et la scolarisation de la population.

1.2 Tendances laïcisantes

Nous illustrerons ce propos par certains sondages et certains faits sociologiques qui indiquent que le modèle de référence que constituait l'Eglise catholique s'est effondré sans qu'il ait été nécessairement remplacé par un modèle unique.

Le sondage du quotidien Le Devoir⁷ effectué juste avant la visite de Jean-Paul II au Québec, est particulièrement révélateur. On y apprend par exemple qu'il y a plus de Québécois qui croient en la réincarnation (18%) qu'il y en a qui croient au ciel et à l'enfer (15%); ces derniers sont mêmes inférieurs en nombre à ceux qui croient que tout se termine à la mort (20%). La pratique dominicale hebdomadaire se situerait autour de 38% pour l'ensemble du Québec. Quant à la morale sexuelle seulement 22% des Québécois seraient d'accord avec la position de l'Eglise catholique sur le contrôle des naissances.

5- Idem p.29.

6- Joseph Xénopoulos, "Le système scolaire freine la participation des parents", Le Devoir, 3 oct. 1985.

7- "L'Eglise, d'ici et la papauté", Le Devoir, 8 sept. 84, cahier 5.

La sexualité étant une composante fondamentale de la vie humaine, elle constitue un élément clef pour identifier des pôles de référence quant aux valeurs. Le sondage effectué par le département de sexologie de l'U.Q.A.M. en mai 82 "indique que plus de 90% de la population du Québec souhaite qu'à l'école on ne mêle pas éducation sexuelle et éducation religieuse" 8. 60% des répondants prennent comme valeurs de référence celles du groupe social de préférence à celles de la foi chrétienne. Et que dire de l'homosexualité, de l'avortement, de l'union libre, des nouvelles méthodes de reproduction...?

Par ailleurs une étude du M.E.Q. sur les valeurs des jeunes indique que pour les 16-20 ans, le spiritualisme, pris au sens de rites et de comportements religieux, se classe avec la compétition et le confort matériel, au dernier rang de l'échelle des valeurs 9.

Dans le même ligné, un sondage mené dans quatre commissions scolaires de la région de Trois-Rivières, et présenté au C.S.E., révèle que trois des quatre groupes de répondants (enseignants, directeurs et professionnels) situent les valeurs spirituelles et religieuses au dernier rang et que le quatrième groupe, c'est-à-dire les parents, les place à l'avant-dernier rang 10. Fait à signaler, tous les groupes situent les valeurs morales au premier rang. Cela tend à démontrer que les Québécois sont de plus en plus en mesure de faire la distinction entre morale et religion, ce qui est un fait relativement nouveau.

8- "Les valeurs de référence de l'éducation sexuelle à l'école", Département de sexologie, U.Q.A.M. mars 84, p.3.

9- Les valeurs des jeunes de 16 à 20 ans, M.E.Q. 1980, pp. 77-78.

10- Rapport sur la formation fondamentale, C.S. Cap-de-la-Madeleine, Des Chevaux, De Grandpré et Trois-Rivières, mars 84, p.10.

Le "choix" majoritaire pour l'enseignement religieux à l'école nous apparaît donc comme étant incohérent avec ce qui est socialement observable. Par contre les données brutes sur l'enseignement religieux peuvent être trompeuses puisque déjà en 1975 le Rapport Wener avait établi que 76% de ceux qui voulaient maintenir l'enseignement religieux à l'école en attendaient d'abord la transmission de principes moraux de préférence à une doctrine religieuse 11. La stagnation du cours de morale, 10 ans plus tard, est due, à notre avis, au fait que cet aménagement ne constitue pas, pour diverses raisons, une véritable alternative au cours de catéchèse. De plus, pendant le long débat sur la restructuration scolaire, divers sondages ont indiqué qu'entre 22% et 27% de la population désiraient une école laïque.

Du côté législatif, signalons qu'un jugement de la cour suprême du Canada a invalidé la loi sur le "Jour du Seigneur" qui interdisait l'ouverture de commerces le dimanche. Selon le juge Dickson, cette loi "astreint l'ensemble de la population à un idéal sectaire chrétien"; ce qui est contraire à l'esprit de la Charte des droits. Il ne se trouverait personne aujourd'hui pour contester une telle décision.

L'existence d'une Charte des droits est un phénomène nouveau au Canada. On doit s'attendre à ce que la notion de droits fondamentaux soit de mieux en mieux comprise et de plus en plus utilisée, ce qui amènera sûrement la laïcisation d'autres lois et institutions publiques.

Au Québec, le projet de loi 20 sur la réforme du Code civil laïciserait des derniers vestiges de la société cléricale: les registres civils. Ceci est un des éléments qui a fait dire aux trois juristes québécois participant au congrès de l'Institut International du Droit d'Expression Française que "notre droit évolue vers une séparation totale des rôles de l'Eglise et de

11- Normand Wener; Les aspirations des parents de l'île de Montréal face à la religion à l'école, C.S.I.M. sept. 75, p. 49.

Ces données démontrent le fossé qui existe et qui tend à s'élargir entre le pluralisme social et l'école confessionnelle. Le besoin le plus urgent que nous ressentons est donc l'adaptation de l'école à ce pluralisme.

l'Etat", et qu'il se laïcise progressivement ¹².

De plus, au printemps dernier l'Union des maires de municipalités recommandait à l'Office de révision du Code civil d'accorder aux maires le pouvoir de célébrer les mariages; ceci pour faciliter l'accès au mariage civil de plus en plus réclamé dans les milieux éloignés des grands centres où il n'y a pas de palais de justice.

Finalement le recensement fédéral de 81 nous apprend que le groupe des "non-religieux" (athées, agnostiques, sans religion) constitue le deuxième groupe en importance au Québec quant aux convictions face au phénomène religieux. On a également dénombré en 83-84, plus de 1700 abjurations formelles au sein de la population catholique de Montréal ¹³.

Tous ces faits sont connus et tendent à démontrer qu'il y a en plus du pluralisme ethnique et culturel, un pluralisme de convictions et de valeurs plus important qu'on ne serait porté à croire. Il faudrait maintenant ne plus feindre de l'ignorer à l'école.

12- Anne-Marie Bilodeau: "Quelques aspects de l'influence religieuse sur le droit de la personne et de la famille au Québec" Revue générale de droit, No 15, 1984, p.588. Voir aussi: Jean-Louis Beaudoin: "L'influence religieuse sur le droit civil du Québec" & Gérard-A. Beaudoin: "Considérations sur l'influence de la religion en droit public au Canada".

13- Sources: - Comité d'abjuration de la religion catholique romaine.
- Centre de santé des femmes du Plateau Mont-Royal;
- Archevêché de Montréal.

2. Ces tendances observables dans la société québécoise confirment-elles des besoins d'éducation existants ou en suscitent-elles de nouveaux?

3. Lesquels de ces besoins concernent directement la mission de l'école ou du système d'éducation?

Les tendances observées plus haut suscitent évidemment de nouveaux besoins éducatifs. Le "comité Chancy" s'est penché sur les besoins créés par le multiculturalisme; il ne serait pas inutile que le C.S.E. y revienne et insiste à nouveau sur cet aspect important de la mutation de la société québécoise. Par contre ce rapport passe pratiquement sous silence tout l'aspect des valeurs et des convictions. Or il est évident que les données signalées précédemment obligent à ce qu'on en tienne compte dans l'éducation des valeurs et dans l'organisation même du système scolaire. Ces données démontrent le fossé qui existe et qui tend à s'élargir entre le pluralisme social et l'école confessionnelle. Le besoin le plus urgent que nous ressentons est donc l'adaptation de l'école à ce pluralisme.

Notons que l'école Barthélémy-Vincent, citée précédemment, demeure une école confessionnelle catholique malgré le fait que les catholiques ne comptent que pour 9% de sa clientèle! Rappelons également que le Rapport Parent souhaitait voir l'ouverture des premières écoles laïques pour 1966 à Montréal. En 1985, la loi 3 en rendait encore l'existence impossible.

L'adaptation de l'école au pluralisme idéologique ne saurait se limiter à la procédure d'option entre un cours de formation morale et un cours d'enseignement religieux, qu'il soit catholique, protestant, juif ou islamique. La Commission des droits de la personne a déjà établi qu'un tel aménagement constituait un mécanisme insuffisant

conduisant à des situations de discriminations 14.

Il s'agit malheureusement du seul aménagement offert pour répondre aux besoins du pluralisme et les problèmes qui y sont liés sont nombreux et de plusieurs ordres. D'ordre administratif lorsqu'il s'agit de conflits d'horaire. Au primaire par exemple ce conflit pourra obliger l'école à offrir le cours de morale sur l'heure du dîner ou pendant un autre cours que celui de la catéchèse, ou encore à raison de 60 minutes/semaine contre 120 pour la catéchèse. Au secondaire il sera inaccessible selon que l'élève a opté pour tel ou tel autre cours et certaines écoles refuseront tout simplement de l'offrir en démenageant cette clientèle ailleurs.

Ces situations sont parfois moins le résultat de problèmes administratifs que d'une mauvaise volonté manifestée. Nous avons parfois affaire à de la discrimination intentionnelle lorsque l'administration scolaire exerce du chantage à l'endroit des parents et des enfants exemptés afin de les inciter à modifier leur choix ou refuse de donner toute information sur le cours de morale. Lorsqu'elle est donnée, cette information prend parfois des allures de réquisitoires contre la formation morale ou de propagande pour l'enseignement religieux. Il n'est pas rare de voir les archevêchés venir s'en mêler.

Le problème peut également être d'ordre idéologique lorsque le cours de morale devient une "entreprise de récupération" plus ou moins consciente. Dispensée dans le contexte confessionnel de l'école, et souvent donnée par des enseignants n'ayant aucune préparation particulière pour ce cours ou même formés pour l'enseignement religieux, la formation morale ne remplit pas toujours son rôle premier de développer

14- cf "Liberté de religion et confessionnalité", C.D.P. Montréal 1979.

"Confessionnalité et restructuration scolaire" Yves Côté, C.D.P. 1983.

"Mémoire de la commission des droits de la personne sur le projet de loi no. 40", Québec 1984.

le jugement moral dans le respect des convictions des élèves.

Même les règlements de la loi de l'impôt sur le revenu incitent les parents à choisir l'enseignement religieux. Dans certaines écoles privées catholiques, les parents peuvent bénéficier d'exemptions d'impôt pour la partie de leur cotisation défrayant l'enseignement religieux. Les parents dont les enfants sont en formation morale dans ces mêmes écoles n'ont pas droit à ce privilège.

Finalement l'attribution de crédits obligatoires en secondaire 4 et 5 pour l'enseignement religieux ou moral contraindra davantage ceux qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement moral à subir un enseignement religieux contre leurs convictions. Même dans les conditions idéales, on pourra toujours remettre en question la pertinence d'accorder des crédits aux dimensions morale et religieuse.

Toutes ces situations sont connues. Il n'y a ici rien de nouveau et c'est cela qui est alarmant et dramatique. Nous n'avons observé aucune amélioration sensible de ces problèmes au cours des dernières années. Nous disposons de nombreux exemples précis pour chacune des situations mentionnées; au mois d'octobre de cette année on nous avait signalé au moins 16 nouveaux cas de discrimination mettant en cause 8 commissions scolaires de Montréal, Rive-Sud, Outaouais, Drummondville, Trois-Rivières et Québec. Nous savons que ce ne sont pas des cas isolés, et qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg.

Il ne servirait à rien que le M.E.Q. se dote d'une politique d'éducation interculturelle pour lutter contre la discrimination raciale et ethnique si rien n'est fait parallèlement pour contrer la discrimination religieuse. Le pluralisme appelle donc la fin de l'hégémonie catholique sur le système scolaire québécois.

4. Les orientations, les actions et les responsabilités pour répondre à ces besoins.

Le fait du pluralisme a déjà été reconnu timidement dans l'avis du C.S.E. sur la confessionnalité scolaire (août 1981). Par contre cette question a toujours été abordée de façon théorique en évitant soigneusement de se pencher sur les problèmes concrets créés par cette confessionnalité.

Avant de songer à des solutions permettant de rendre l'école québécoise conforme à la réalité sociale pluraliste, il faut d'abord reconnaître qu'il y a un problème; problème réel et concret vécu par ceux qui doivent subir les conséquences d'un système scolaire confessionnel n'offrant au pluralisme qu'une "voie d'exemption".

Autre étape préliminaire: accorder la parole à ceux qui affirment souffrir de discrimination. A différentes occasions, le C.S.E. ou d'autres comités du M.E.Q. se sont penchés sur les problèmes de divers groupes considérés comme ne jouissant pas de l'égalité des chances en éducation: les handicapés, les élèves en difficulté d'apprentissage, les élèves talentueux, les groupes ethniques, les femmes, les enfants de milieux économiquement faibles, les allophones, etc. Il faudrait bien un jour ajouter à ces groupes qui n'ont pas leur juste place dans le système scolaire tous ceux qui composent le

pluralisme de conviction, qui n'ont ni liberté d'expression ni la liberté de conscience, en plus de ne pas disposer d'une égale qualité d'enseignement.

Cette catégorie de personnes, qui pourrait bien être une majorité dans plusieurs milieux, n'a jamais obtenu droit de parole, puisqu'il n'y a ni comité, ni bureau, ni responsable, ni interlocuteur crédible au sein du M.E.Q. ou des commissions scolaires pour protéger leurs droits. Le C.S.E. a ici un rôle prépondérant à jouer pour redresser cette situation. Ayant endossé les principaux éléments confessionnels du système scolaire, c'est à lui qu'il revient la responsabilité de se préoccuper du sort de ceux qui doivent subir cette confessionnalité; il doit également combler le vide créé par l'absence d'organisme veillant sur les droits des non-catholiques et des non-protestants.

Nous nous attendons donc à ce que le C.S.E., dans son rapport annuel:

- Reconnaisse le problème théorique et pratique du pluralisme de conviction confronté à la réalité des écoles confessionnelles;
- S'engage à étudier, dans un avis portant sur ce problème, la place faite à la clientèle scolaire qui compose ce pluralisme, en enquêtant notamment sur la situation qui prévaut en formation morale.

On peut rejoindre le Mouvement laïque québécois en écrivant:

C.P. 281, St-Bruno, J3V 4P9

ou en téléphonant au : (514) 653-2828

Frais d'adhésion : tarif volontaire de 3\$, 5\$ ou 10\$

Le combat des idées au Québec-Uni 1

Jean-Paul de Lagrave

La guerre des idées

« Le christianisme demande à l'homme une soumission absolue de son intelligence en présence de la vérité révélée ... il suit de là que les apôtres de cette prétendue Liberté ... doivent par une rigoureuse conséquence haïr la loi éternelle qui condamne leurs coupables doctrines, et combattre avec acharnement l'autorité de l'Église qui les proscribit ».

Ainsi pensaient « Les Mélanges religieux », le 4 avril 1848, ainsi pensait le haut clergé catholique au Québec-Uni. L'Église a de cette façon servi de repoussoir aux promoteurs des libertés individuelles et collectives.

Ceux-ci sont groupés au sein d'un organisme qui s'appelle l'Institut canadien, fondé à Montréal en 1844. On voit ainsi naître un projet cher à Fleury Mesplet, dès 1779 et qui avait été détruit dans l'oeuf par les Sulpiciens.

À l'instar de l'Académie de Mesplet, l'Institut est créé dans un but d'enseignement mutuel et de développement de l'intelligence par une culture

1- Extrait du livre "Le combat des idées au Québec-Uni (1840-1867)", Jean-Paul de Lagrave, Collection «Liberté», Editions de Lagrave, Montréal, 1976.

Dans la même collection et du même auteur:

- "Les origines de la presse au Québec (1760-1791)"
- "Les journalistes-démocrates au Bas-Canada (1791-1840)"
- "La liberté d'expression en Nouvelle-France (1608-1760)"
- "Liberté et servitude de l'information au Québec confédéré (1867-1967)"

Disponible au Colisée du livre, rue Berri, Montréal.

toujours plus poussée. L'organisme possède une bibliothèque qu'il considère comme primordiale: c'est d'ailleurs continuellement contre cette bibliothèque que l'Église s'acharnera. Composé d'adultes, l'Institut désire mettre à la disposition de ses membres le répertoire le plus complet possible de toutes les connaissances de l'esprit humain. En conséquence, il n'entend pas se soumettre à un contrôle extérieur.

D'autres villes et villages imitent ce mouvement. Dix ans après la fondation de l'Institut de Montréal, le Québec-Uni compte une centaine de ces cercles d'études où se réunissent les hommes les plus instruits de chaque localité: des journalistes, des étudiants, des hommes de profession, des politiciens.

Comme nous le verrons, l'Église catholique utilise toutes ses forces pour abattre ce mouvement, surtout à Montréal. Malgré ce fait, l'Institut canadien progresse continuellement durant la période de l'Union. L'annuaire de l'organisme en 1866 donne une description du nouvel édifice construit pour répondre aux besoins du nombre grandissant de membres; il contient entre autres une salle de conférence de huit cents sièges. La bibliothèque et le musée s'agrandissent grâce à des dons de l'empereur Napoléon III.

Car les dirigeants ont lié des relations officielles avec la France. Un délégué, Joseph-Guillaume Barthe obtient en juin 1854 l'alliance de l'Institut de France. À la fin du régime politique de l'Union, l'Institut canadien de Montréal dispose d'un capital de \$30,000, ce qui est une fortune pour l'époque. La bibliothèque compte 7,500 volumes et reçoit soixante-neuf journaux.

Dans son édition du 17 octobre 1867, « Le Pays » annonce que l'Institut canadien a fondé une école de droit affiliée à l'Université Victoria de Cobourg, en Ontario. Les plus grands juristes de Montréal y donnent des cours. C'est la formation

d'une école universitaire échappant au contrôle du clergé. À ce moment, les dirigeants de l'Institut sont Dessaulles, Wilfrid Laurier et Arthur Buies.

Durant cette période, l'Institut a forgé un Age d'Or de la presse. Sans lui, cette page rutilante du journalisme québécois n'aurait jamais été écrite. La devise de l'Institut était: «Travail et progrès! Tolérance et liberté de penser!» Elle n'était pas là pour la galerie!

Les penseurs de l'Institut canadien constituent une vigoureuse équipe d'intellectuels qui défendent les principes démocratiques et républicains: souveraineté populaire, suffrage universel, séparation de l'Église et de l'État, abolition de la classe seigneuriale, réformes constitutionnelles et judiciaires. Au nom des intérêts des Canadiens-français, ils demandent le rappel de l'Union. Ils dénoncent aussi les servitudes coloniales imposées par la Grande-Bretagne, au point d'appuyer une association avec les États-Unis en 1849. Ils s'opposent à l'insertion du Québec dans une fédération de toutes les provinces britanniques d'Amérique du Nord, parce que cette situation réduirait le Québec au rôle d'une région sous la coupe du clergé, sans aucun recours.

Le 17 décembre 1867, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de l'Institut canadien, Louis-Joseph Papineau en rappelle le credo. « Vous avez accepté, dit-il aux membres, l'apostolat de proclamer, de faire aimer, de défendre le droit de libre examen et de libre discussion comme le meilleur et le plus légitime moyen de parvenir à la connaissance de la vérité, à l'amour de tout ce qui peut être bon et utile à l'humanité en général, à la patrie en particulier. » Papineau parle aussi « de l'enseignement divin de la tolérance universelle et de la fraternité du genre humain. »

Le leader spirituel de l'Institut n'hésite toutefois pas, dans ce discours, à affirmer en pointant Mgr

Bourget et ses amis : « Voilà les ennemis de la raison et de la pensée qui ont souhaité la dispersion de l'Institut et de ses livres! »

Le 30 avril 1858, Mgr Bourget avait entrepris une guerre à finir avec l'Institut canadien en lui consacrant une lettre entière.

« Nous faisons un nouvel appel, écrit-il, à tous ceux de l'Institut canadien qui, nous en avons confiance, tiennent encore à l'Église par le lien sacré de la foi, pour que mieux instruits des principes catholiques ils reculent enfin devant l'abîme qui s'ouvre sous leurs pieds. Il est encore temps; et en se soumettant aux lois d'une aussi bonne mère, ils consoleront son cœur affligé de leur égarement. Que si, hélas! ils venaient à s'opiniâtrer dans la mauvaise voie qu'ils ont choisie, ils encourraient des peines terribles, et qui auraient les plus déplorables résultats. »

« En effet, ajoute l'évêque de Montréal, il s'ensuivrait qu'aucun catholique ne pourrait plus appartenir à cet Institut; que personne ne pourrait plus lire les livres de la bibliothèque, et qu'aucun ne pourrait à l'avenir assister à ses séances, ni aller écouter ses lectures. Ces fâcheux résultats seraient la conséquence nécessaire de l'attitude anti-catholique que prendrait l'Institut en persistant dans sa révolte contre l'Église. »

« Car il est à bien remarquer ici, précise Mgr Bourget, que ce n'est pas nous qui prononçons cette terrible excommunication dont il est question, mais l'Église dont nous ne faisons que publier les salutaires décrets. Mais dans notre tendre sollicitude, nous crions aussi haut que possible que là est un abîme affreux. À chacun de vous maintenant de l'éviter, et malheur à ceux qui y tomberont! »

L'Institut canadien avait déjà — le 4 juin 1854 — été l'objet d'un sévère avertissement de la part des

évêques du Québec-Uni en concile. « Lorsqu'il est constant, avaient-ils déclaré, qu'il y a dans un institut littéraire des livres contre la foi ou les moeurs; qu'il s'y donne des lectures contraires à la religion, qu'il s'y lit des journaux immoraux ou irrégieux, on ne peut admettre aux sacrements ceux qui en font partie, à moins qu'il y ait sujet d'espérer que, vu leur fermeté dans les bons principes, ils pourront contribuer à les réformer. »

Suite à l'intervention de Mgr Bourget, quelques dévots démissionnent de l'Institut canadien et fondent l'Institut canadien-français avec aumônier et censure cléricale des livres et des journaux. Le nouvel organisme devait végéter quelques temps avant de s'éteindre dans la médiocrité la plus complète.

C'est surtout au trésor même de l'Institut canadien, à ses livres, que Mgr Bourget et ses amis s'attaquent. Pour eux, la bibliothèque de l'Institut est un arsenal diabolique qu'il faut faire sauter. Au début du siècle, Mgr Plessis avait dressé un énorme bûcher sur la place publique, à Québec, pour brûler les « mauvais livres ». C'est dans un esprit semblable qu'agissait Mgr Bourget à Montréal.

Les « mauvais livres » que dénonce l'évêque montréalais? Les oeuvres de Voltaire, celles de Rousseau, l'Encyclopédie, les ouvrages des légistes gallicans et les grands auteurs comme Jules Michelet, Victor Hugo et Alphonse de Lamartine. « Il n'est pas un diocèse de France, d'Angleterre ou des États-Unis, soutient Dessaulles en 1866, où l'on songe à inquiéter ceux qui les possèdent en commun comme nous. »

Dans la lettre qu'il publie sur l'Institut le 30 avril 1858, Mgr Bourget dénonce l'erreur de « juger de la moralité de sa bibliothèque ». Suivant le concile de Trente, l'évêque affirme que c'est à lui ou à son délégué « qu'appartiennent le droit d'approuver ou d'examiner les livres. » L'Église est « incontestablement

investie du droit de régler l'administration de toutes les bibliothèques du monde. »

Le livre, voilà l'ennemi! Il est l'objet d'une chasse effrénée de la part de l'Église, à la dimension du Québec-Uni. Dans une lettre circulaire en date du 10 mars 1858, Mgr Bourget donne « de la part de Dieu » les conseils suivants: Ne lire aucun livre dont la doctrine et la morale ne soient pas approuvées par l'Église; n'acheter aucun livre des colporteurs, si ces livres n'ont pas l'approbation des supérieurs ecclésiastiques; ne pas permettre d'introduire dans la bibliothèque d'un institut des livres contraires à la foi et aux moeurs; tenter par tous les moyens de purger les bibliothèques des instituts de leurs « mauvais livres ».

Dans un mandement contre « les erreurs réprouvées », le 25 décembre 1863, Mgr Bourget dénonce les penseurs et écrivains étrangers à la façon de penser du clergé. « Évitez, écrit-il, ceux qui sont ennemis de votre foi, et qui vous le prouvent en écrivant des livres et en débitant des discours que vos pasteurs vous certifient être condamnés par l'Église. » Quant aux prêtres, ils sont tous établis censeurs des lectures. Dans une circulaire en date du 31 mai 1858, Mgr Bourget leur ordonne de « surveiller les livres qui pourront être en circulation ». Le curé n'était que le deuxième filtre. Un cabinet de lecture, fondé en 1857, faisait déjà un premier choix de lectures permises aux bons catholiques.

« On nous permettrait bien d'avoir des livres, écrit Dessaulles dans « Le Pays » du 1er juillet 1862, mais pourvu que nous nous bornions à ceux qui consacrent le droit divin ... l'intolérance religieuse ... l'asservissement de la pensée ... »

« Pourvu que nous renoncions aux plus grands philosophes, ajouta Dessaulles, aux plus profonds penseurs modernes, aux historiens les plus éclairés ... pourvu que nous fermions notre salle d'étude à un grand nombre des plus puissants génies de

l'histoire, eh bien! on nous permet une petite partie de ce qui reste. »

S'il y a des « mauvais livres », il y a aussi des « mauvais journaux ». Dans une lettre pastorale, en mai 1858, Mgr Bourget distingue le journal hérétique, l'irreligieux, l'immoral, l'impie et le libéral. Celui-ci « prétend entre autres être libre dans ses opinions religieuses et politiques ».

« Il n'est permis à personne d'être libre dans ses opinions religieuses et politiques ... c'est à l'Église à enseigner à ses enfants à être de bons citoyens comme de bons chrétiens. »

« La liberté d'opinions, écrit encore Mgr Bourget, n'est ... rien autre chose que la liberté de l'erreur qui donne la mort à l'âme ... Ainsi tout journal qui fait profession de la liberté d'opinions fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur, qui mène les sociétés comme les particuliers à la ruine et à la mort. »

Un « bon journal », « Le Courrier du Canada » met en garde, dans son édition du 28 mai 1857, contre la « mauvaise presse ». « Les libres-penseurs, écrit-on, constituent un danger sérieux pour l'ordre social. Ils s'adressent en effet aux gens instruits et surtout aux jeunes qui sont les plus exposés, car ils sont à « l'âge des passions où la raison a le moins d'empire ». L'irreligion, l'athéisme et le rationalisme qu'ils professent viennent de certains mauvais journaux français dont s'inspirent directement quelques-uns de nos journaux. Sans publier, comme en France, des articles de fond contre l'Église, ils procèdent par le silence « en se taisant sur les nouvelles du monde catholique qui sont un réconfort si grand pour les enfants d'une même famille. »

Comme au temps de la Nouvelle-France, l'Église s'en prend aussi au théâtre et autres divertissements populaires. Dans une circulaire

adressée à son clergé, le 21 juillet 1859, Mgr Bourget invite chaque curé à donner « des avis sévères contre l'opéra, le théâtre, le cirque et autres divertissements profanes qui sont aujourd'hui pour nos villes et nos campagnes un vrai sujet de scandale. »

Pour convaincre ses prêtres, Mgr Bourget, dans cette circulaire, utilise l'argument des forces magiques et la xénophobie. « Ces désordres, explique-t-il en effet, sont d'ailleurs d'autant plus à regretter qu'ils pourraient bien nous attirer le terrible châtement d'une mauvaise récolte, et ruiner ainsi toutes les espérances que nous formons d'une bonne moisson ... »

« Comme donc nous devons nous indigner d'une juste colère contre ces étrangers sans aveu qui viennent ainsi nous exposer à mériter le courroux du ciel. »

Constatant cette emprise outrée sur la société, on comprend le cri poignant que lance le journaliste Arthur Buies dans ses « Lettres sur le Canada », en date du 9 février 1867: « (Au Québec, l'Église) n'a pas de bûchers qui engloutissent des milliers de vie humaines, mais elle corrompt et avilit les consciences. Incapable d'atteindre les corps, elle persécute les âmes, elle brise les carrières, elle apporte la misère et le découragement aux penseurs trop hardis qui veulent s'affranchir du méphitisme intellectuel où tout se corrompt. »

« Ces préjugés, écrivait Dessaulles en 1851, nous les suçons avec le lait, en quelque sorte; on en farcit l'imagination des jeunes gens dans les collèges, et aux yeux de bien des gens encore, être républicain, c'est être sans religion, sans principes, sans notion d'honneur et de moralité. »

Dessaulles considérait la religion comme une relation d'amour entre l'homme et Dieu, relation pouvant être inscrite dans les institutions de l'Église, mais d'une Église tolérante qui se confinerait dans

son rôle strictement religieux.

Les adversaires de Dessaulles renient la raison humaine sous prétexte qu'il lui arrive d'être faussée. Reniez-vous la religion, leur rétorque-t-il dans « Le Pays » du 1er juillet 1862, parce que, mal comprise, elle peut mener et a effectivement conduit aux excès les plus méprisables? Qu'est-ce donc que l'Inquisition, responsable de combien de crimes, de massacres et de barbarie contre l'humanité? Si vous en rendez coupable la religion, il s'entend que vous rendiez la raison responsable de ses égarements. Mais si vous admettez, comme moi, qu'une religion mal éclairée a rendu possible ces abus dégradants, vous devez admettre également que l'on ne doit pas blâmer la raison parce que certains individus en font mauvais usage: D'ailleurs, si la raison ne peut connaître que le mal, comment peut-elle arriver à Dieu? Et si votre raison ne peut vous conduire à Dieu, votre foi est donc bornée et aveugle!

Dans la même édition du journal, il ajoute à l'intention des lecteurs du « Pays »: « Tous ensemble, messieurs, nous défendons de toute la force de nos convictions et de notre énergie, l'inviolabilité de la raison humaine, nous réclamons notre droit de nous instruire, notre droit d'exercer notre intelligence sur toutes les questions qui peuvent l'éclairer et la compléter. »

« Le progrès, écrit-il encore dans « La Pays » du 14 novembre 1863, est la plus directe conséquence, le plus évident effet de la raison humaine qui, découlant de Dieu, doit nécessairement tendre à retourner à Lui, doit tendre à se rendre à la source d'où elle émane, doit tendre conséquemment à remonter à la raison divine, source de toute perfection. »

Mais les journalistes du Québec-Uni qui contraient l'Institut canadien n'avaient qu'un modèle, Louis Veillot, le rédacteur en chef de « L'Univers » de Paris qui estimait qu'aucun accord n'était possible

avec des idées « modernes » comme celles qu'énonçait Dessaulles.

L'Église du Québec-Uni vit dans l'esprit de l'encyclique *Quanta cura* qui, en 1864, condamne entre autres la liberté de presse, la liberté de conscience, l'égalité politique des hommes et l'égalité des cultes. Le Syllabus, qui accompagne le document pontifical, est le « catalogue des principales erreurs de notre temps »: elles sont au nombre de quatre-vingt. La dernière proposition affirme que le pape ne peut et ne doit pas « se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme, la société moderne. »

Le pape Pie IX n'avait cessé antérieurement de s'élever « contre les erreurs du temps ». L'une des allocutions du souverain pontife dans cette veine, prononcée le 9 décembre 1854, avait inspiré Mgr Bourget qui, le 10 mars 1858 avait dénoncé « le philosophisme ou l'esprit d'irréligion, qui prit naissance dans le siècle dernier, et qui reconnaît pour père le trop célèbre Voltaire et tous ses disciples qui formèrent l'École voltairienne... Ils formèrent des sociétés secrètes dont le but apparent était d'exercer la charité, mais dont la fin réelle, qui n'était connue que de ceux qui étaient les plus initiés dans leurs noirs complots, était de renverser la religion et l'État. Armés de toute la malice de l'enfer, ils réussirent à séduire de grandes nations et à renverser de puissants empires. »

À côté du pape, il est évident que Mgr Bourget répète ici la thèse du Jésuite Barruel qui avait soutenu que la Révolution française avait été l'oeuvre des Francs-Maçons, sous prétexte que Voltaire avait été initié. Qu'il y avait eu complot contre les rois et la religion catholique.

Il est évident que la société secrète répugne à Mgr Bourget, parce qu'elle devient hors du contrôle de l'Église. Mais au Québec-Uni, malgré les bulles

pontificales, contre la Franc-Maçonnerie, le haut clergé ne dénonce pas l'Ordre, qui s'était solidement implanté à partir de l'installation des régiments de Wolfe à Québec en 1759. Plusieurs Canadiens-français fréquentaient des loges et y occupaient même de très hautes fonctions, comme le grand-maître Claude Dénéchau entre 1813 et 1836.

Aussi est-ce avec surprise que nous voyons la Chambre voter en 1843, sous le ministère LaFontaine-Baldwin, une loi mettant les sociétés secrètes hors la loi. Comment pouvait-on manquer de tolérance au point d'entraver l'action d'un groupement de fraternité universelle?

La Franc-Maçonnerie est basée sur la tolérance. Tolérance vis-à-vis toutes les religions et croyances politiques. Cette société ne connaît ni classe, ni couleur, ni race, ni mouvement politique, ni religion. Un Maçon fait tout d'abord la construction d'un monde nouveau. Il fait que des mots comme liberté, fraternité ou progrès soient vraiment ce qu'ils signifient.

Le gouverneur-général, sir Charles Metcalfe refuse de sanctionner la loi contre les sociétés secrètes. Par ce geste, il exprime le désir de tolérance que la Grande-Bretagne souhaite s'établir,

ou plutôt se maintenir dans la colonie. Le ministère LaFontaine-Baldwin doit démissionner.

Le geste de Metcalfe s'insère dans l'esprit de tolérance qui anime les démocrates du Québec-Uni, regroupés à l'Institut canadien. Ils sont de plus en plus influencés par Victor Hugo. L'exilé de Guernsey sera leur inspirateur. Ils prendront connaissance avec jubilation de ses interventions orales et écrites contre la peine de mort, en faveur de la fraternité des peuples, des misérables, de l'instruction gratuite et libre. « Le Pays » est rempli de textes de Victor Hugo.

« La pensée échappe toujours à qui tente de l'étouffer, écrivait Hugo dans la préface des « Châtiments » en 1853. Elle se fait insaisissable à la compression: elle se réfugie d'une forme dans l'autre. Le flambeau rayonne; si on l'éteint, si on l'engloutit dans les ténèbres, le flambeau devient une voix, et l'on ne fait pas la nuit sur la parole; si l'on met une baillon à la bouche qui parle, la parole se change en lumière, et l'on ne baillonne pas la lumière. »

« Rien ne dompte la conscience de l'homme, car la conscience de l'homme, c'est la pensée de Dieu. »

Pourquoi le vice devrait être légalisé 1

Elizabeth Woods

Pour beaucoup de gens, une des plus importantes fonctions de la loi est de renforcer le niveau moral de la société en rendant certaines activités (celles que l'on peut vaguement classer sous le titre de vices — les jeux d'argent, la sollicitation dans le but de prostitution, l'obscénité, la possession de certaines drogues) illégales, dans la croyance erronée qu'on peut les tenir sous contrôle.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le code criminel est inapproprié et inefficace pour contrôler le vice. Les crimes qui sont créés par la loi seule, c'est-à-dire les crimes sans victimes, ne sont pas des crimes réels, et les lois qui les concernent ne sont pas respectées. Un crime réel est un acte d'une personne qui en blesse une autre; il y a un mal spécifique et une victime spécifique que tous-tes peuvent voir. Tandis qu'avec le vice, il n'y a pas de victime ni de tort à l'égard desquels tous-tes peuvent être d'accord. Il est vrai qu'une personne qui se complait dans le vice peut en subir les conséquences, mais prétendre que l'auteur-e de ses propres maux est en fait la victime, c'est déformer le sens des mots par-delà tout bon sens.

Certain-e-s prétendent que le tort est infligé aux autres ou à la société en général, mais la nature de ce tort est trop indirecte et trop contestée pour former la base d'une loi criminelle efficace. La plupart des personnes qui se complaisent dans le vice ne se considèrent pas elles-mêmes comme criminelles et quand les lois sur le vice sont prises au sérieux, c'est surtout à cause de leur désagrément plutôt que de leur valeur morale. Toute loi qui rend illégales des activités largement pratiquées sera impossible à faire respecter autrement que de façon arbitraire et capricieuse et les peines infligées à quelques un-e-s, pendant que les autres y échappent avec impunité, seront vues comme une injustice ou un coût à payer pour faire des affaires, ou les deux à la fois et aura peu d'effet de dissuasion.

Parce qu'il n'y a pas de victimes, les crimes du vice sont difficiles à détecter, ce qui conduit la police

à employer des moyens contestables tels que l'écoute électronique, d'autres appareils d'espionnage électronique et des agents secrets afin d'obtenir des preuves. Quand nous nous objectons à cela, on nous dit que de telles méthodes sont nécessaires pour combattre le crime organisé — mais, ce sont les lois mêmes que la police tente d'appliquer qui fournissent la base même de l'existence du crime organisé.

Le jeu et la prostitution donnèrent au crime organisé ses origines. La prohibition lui permit de s'établir fermement et nos lois actuelles sur la drogue, celles en particulier contre l'héroïne et la cocaïne, aident à assurer sa survie en maintenant les prix à un niveau artificiel et extrêmement élevé.

Si nous désirons détruire le crime organisé, nous devons détruire les bases de son opulence en légalisant la plupart de ses activités. Qui achète de la bière des "bootleggers" quand les magasins de boisson sont ouverts?

En légalisant le vice on aiderait à minimiser ses effets néfastes. Si l'héroïne était légale, son prix serait bas et les habitué-e-s n'auraient pas besoin de recourir au "mugging" (assaut sur la personne) et au vol pour satisfaire leurs habitudes. De même, si les bordels étaient licenciés et réglementés, la visite de ces endroits ne serait pas nécessairement une expérience dégradante pour aucune des deux parties. Libérée du harcèlement de la police et dans un milieu plaisant et en sécurité, la relation prostitué-e — client-e pourrait être conduite avec respect, bonne humeur et même avec affection. De plus, les souteneurs deviendraient des agents "bona fide" gagnant, disons 15%, ou bien se retireraient. Tenter de supprimer le vice ne sert qu'à le rendre sale, furtif et méprisable, alors que le légaliser, non seulement l'améliore dans la pratique, mais le réduit d'une menace pour la société dans son ensemble, à un problème individuel qui peut être résolu beaucoup plus efficacement sans la complication inutile de l'illégalité.

Le code criminel, étant un instrument brutal et maladroit, en plus d'être sévère, devrait être réservé pour le moins d'activités possibles, pendant que le

1- Traduction par Alex Primeau d'un article paru dans "Humanist in Canada", Spring 1985.

Si nous désirons détruire le crime organisé, nous devons détruire les bases de son opulence en légalisant la plupart des ses activités.

code civil, offrant comme il le fait un grand choix d'options — incluant la taxation, les permis, le zonage et les règlements sur la santé — constitue une approche plus sensée et plus libre. Plutôt que de prendre les décisions morales pour nous, la loi devrait créer le contexte dans lequel nous pourrions les prendre pour nous-mêmes, sans gêner les autres qui désirent faire des choix différents.

Nous avons donné à nos lois actuelles contre le vice un temps d'essai assez long pour être certains des résultats malheureux — des millions de citoyens qui habituellement enfreignent les lois; l'érosion des libertés personnelles et de l'intimité quand la police tente de venir à bout de ces faits; nos cours de justice surchargés et nos prisons

surpeuplées; des millions de dollars gaspillés à appliquer des lois inapplicables et des millions de plus perdus à cause d'entreprises et de revenus non imposés. Est-ce que la satisfaction morale de quelques bien-pensant-e-s vaut le prix que le reste de nous devons payer?

Il est grand temps d'être à la hauteur de notre affirmation à l'effet que nous sommes un peuple libre en reconnaissant que l'on ne peut forcer les gens à être "bons" et quand on tente de le faire, on en souffre, comme c'est le cas actuellement. Plus vite nous ferons nos lois de façon à ce que les adultes puissent prendre leurs propres décisions morales, plus vite nous pourrions mettre le vice à sa juste place.

Indéterminisme.

Je ne pense pas qu'il y ait le moindre rapport entre l'indétermination de l'électron et la liberté de l'homme.

L'âme ne profite pas d'une marge de contingence laissée par la matière.

**Jean Rostand
"Carnet d'un biologiste"**

Résolution générale

Congrès 1985

Libre Pensée Française

I- Laïcité de l'enseignement

Les libres penseurs rappellent, dans une motion annexe, leur détermination à continuer leur lutte pour l'avènement d'une école de la République véritablement laïque parce qu'elle est sans dogmatisme et non soumise à des groupes de pression. Dans le cadre de ce combat, les libres penseurs réaffirment leur attachement au principe "réservation des fonds publics au seul enseignement public et laïque". La Libre Pensée rappelle son engagement à oeuvrer pour l'abrogation du statut scolaire d'exception d'Alsace Lorraine.

II- Laïcité et démocratie

Devant la volonté de l'Eglise de Rome à vouloir étendre sa mainmise et son hégémonie sur les institutions publiques, grâce à la complicité, à la bienveillance ou au laxisme du Pouvoir politique, les libres penseurs rappellent les représentants du peuple au respect des principes républicains abolissant la notion de religion d'Etat et de la loi de 1905, instituant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le Congrès de la Libre Pensée réaffirme l'égalité des droits du citoyen, la liberté de l'individu, qui sont une condition non pas suffisante mais nécessaire pour l'émancipation de l'homme.

III- Information

Les libres penseurs dénoncent l'ostracisme manifesté par les médias publics (radio et télévision) à l'encontre des mouvements LIBRE PENSEUR, athée et rationaliste, et la complaisance très large, voire l'inféodation instaurée comme règle à l'égard des différentes Eglises et plus particulièrement de l'Eglise catholique.

IV- Anticléricalisme

La Libre Pensée dénonce l'intolérance des pouvoirs religieux de toutes confessions dont les appels plus ou moins ouverts au fanatisme entretiennent un état permanent de violence et de haine entre les peuples. Elle dénonce le prétendu engagement du pape et de la hiérarchie vaticane en

faveur des Libertés et Droits de l'Homme qui se traduit par des intrusions dans la vie privée et la vie sociale des hommes et des Etats.

Elle dénonce l'offensive obscurantiste des religions se traduisant par les condamnations du progrès scientifique et moral, de l'athéisme, des luttes révolutionnaires.

La Libre Pensée rappelle aussi le danger que présente l'infiltration cléricale dans le mouvement ouvrier, dans les médias et même dans les rouages de l'Etat.

V- Droits de l'homme et libertés

Les Libres Penseurs se déclarent partie prenante dans toutes les luttes pour la défense des libertés et droits de l'homme dans le monde, contre la torture et contre le racisme sous toutes ses formes quel que soit le pouvoir politique incriminé: en Afrique du Sud, en Iran, en Nouvelle Calédonie et la liste n'est pas exhaustive.

VI- Défense de la paix

Les Libres Penseurs rappellent que les luttes d'influence religieuse et le fanatisme engendrés par les intégrismes de toutes obédiences sont facteurs de racisme et de néofascisme et constituent un danger permanent et grave pour la paix mondiale, au même titre que les antagonismes idéologiques et économiques qui divisent l'humanité.

Les Libres Penseurs dénoncent l'industrie et le commerce mondiaux des armes, principaux bénéficiaires de l'instabilité internationale et des foyers de tension qui en résultent dans le monde, comme responsables pour l'essentiel des menaces qui pèsent sur la paix mondiale.

Ils réaffirment leur attachement à un désarmement mondial, voire dans un premier temps unilatéral.

Les Libres Penseurs se déclarent depuis toujours pacifistes et récuse toute allégation de

manipulation qui pourrait leur être opposée. Ils s'élèvent avec véhémence contre les propos qu'ils jugent injurieux de certaines personnalités officielles assimilant le pacifisme à de la lâcheté.

VII- Tiers monde

Cette année, encore, des milliers d'innocents sont morts de faim en Afrique.

Les Libres Penseurs dénoncent le gaspillage inconsidéré des pays développés et l'exploitation de la misère du tiers monde à des fins mercantiles, cause essentielle du surendettement de ces pays, ou sous le couvert de charité, de prosélytisme religieux.

Les Libres Penseurs soutiennent la lutte des peuples opprimés, notamment en Amérique Latine, contre le diktat du FMI qui les affame et les réduit à une misère toujours plus grande.

L'aide aux pays sous développés, fraternelle, désintéressée et sans arrière pensée d'hégémonie politique ou économique, passe notamment par un changement de mentalité des responsables des pays riches à leur égard, par une aide technique pour stopper la désertification et résoudre les problèmes de l'agriculture, de la santé, de l'habitat, de l'enseignement et du chômage, et pour faire reculer l'obscurantisme et la misère, causes principales d'une démographie galopante

contraire aux intérêts des peuples.

VIII- Ecologie

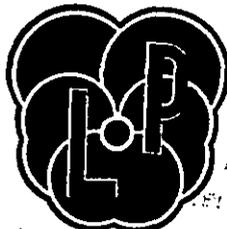
Au nom de la rentabilité capitaliste, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont trouvé la mort dans des catastrophes industrielles notamment à Bhopal en Inde.

Les Libres Penseurs rappellent que la pollution industrielle sous toutes ses formes et l'accumulation des déchets de toutes sortes, et notamment nucléaires, menacent l'environnement naturel, et principalement, la mer et les nappes phréatiques, au risque de compromettre irréversiblement les conditions de vie des générations futures, et ce au nom d'un "réalisme" économique à courte vue.

Conclusion

Les Libres Penseurs, indépendants de toute politique, refusent tous les dogmatismes fauteurs d'égoïsme, de discorde, de fanatisme et d'intolérance.

Ils condamnent l'exploitation de l'homme par l'homme, ce qui implique l'avènement d'une société nouvelle basée sur un changement radical de la mentalité humaine et sur une philosophie laïque, génératrice de fraternité, de justice et de Paix Universelle.



L'irrationnel dans le monde

SUICIDE COLLECTIF

C'est arrivé aux Philippines cette fois-ci. A 40 km de Davao en septembre dernier dans la tribu Ata. La grande prêtresse, après avoir échoué dans sa tentative de changer les feuilles d'un arbre en billets de banque, ordonna à ses disciples de manger un plat qu'elle avait arrosé d'insecticide. Elle leur dit qu'ils-elles pourraient ainsi voir l'image de Dieu. Il y eu 70 morts dont elle-même qui se suicida à coups de couteau.

Voilà jusqu'où peut mener la mentalité religieuse. Où se produira le prochain suicide collectif? Au Québec, chez les Apôtres de l'Amour Infini? En Orégon, chez les disciples de Rajneesh? Imaginons même un pape ou un ayatollah qui inciterait ses adeptes au suicide! Ce n'est pas impossible.

J.O.

LA COMETE DE HALLEY

La comète de Halley est de retour après quelque 76 ans. Elle *frôlera* la Terre d'environ 50 millions de km. Les sondes envoyées par l'U.R.S.S., la France et le Japon l'analyseront. A cause de la position de la Terre dans son orbite, le passage de la comète sera beaucoup moins spectaculaire qu'en 1910. Enfin, notons qu'elle réviendra dans 76 ans, si elle ne s'est pas désintégrée entre-temps.

L'irrationnel c'est d'y voir un présage ou de craindre un collision directe avec la Terre.

J.O.

LE SIDA ET L'EGLISE EPISCOPALE

En Californie, au dernier congrès annuel de l'Eglise épiscopale américaine, on a très sérieusement discuté d'un problème *de taille*. Les fidèles, devant communier en se partageant le pain et le vin, craignent de contracter le Sida et beaucoup refusent de boire dans le même calice que son-sa voisin-e. La secte regroupe quelque 2,7 millions d'adeptes.

Un sérieux problème pour celles et ceux qui accordent de l'importance aux rites.

J.O.

POLLUTION VS CHOMAGE

La pollution s'intensifie sur la planète. Après l'air, les lacs et les cours d'eau, ce sont les forêts qui sont sérieusement touchées. Au Québec, étant donné la forte pollution de l'eau, le gouvernement recommande de ne pas consommer plus de deux fois par mois du doré ou du brochet (1)! Aux Etats-Unis, les cinq états les plus industrialisés sont aussi ceux qui ont le plus fort taux de mortalité due au cancer! L'industrialisation est évidemment la grande responsable de la pollution.

L'irrationnel dans tout cela, c'est que l'on tende à tout prix à favoriser l'industrie, le but des gouvernements étant le plein emploi. Que le prix soit en subsides, en détérioration de l'environnement, en accident ou en maladies (reliées au travail ou à la pollution), qu'importe! Tout est permis quand il est question du sacro-saint travail, valeur soutenue universellement, aussi bien par la droite que par la gauche.

Pourquoi le but des gouvernements ne serait-il pas plutôt l'amélioration de la qualité de vie (respect de l'environnement, diminution de la contrainte de travail, etc.)?

J.O.

NOSTRADAMUS

A en croire les succès littéraires de Jean-Charles de Fontbrune, beaucoup de gens croient aux prophéties de Nostradamus, cet astrologue français ayant vécu au XVI siècle. Fontbrune met en garde le pape concernant un voyage qu'il doit faire à Lyon. Il se base sur les prophéties suivantes de Nostradamus:

II, 97: Romain Pontife garde de t'approcher

(1) Guide de consommation du poisson de pêche sportive au Québec — 1985.

De la cité que deux fleuves arrose,
Ton sang viendra auprès de là cracher,
Toi et les tiens quand fleurira la rose.

VII, 46: Pol mensolée mourra à trois lieues du Rosne.

IX, 68: Du mont Aymar sera noble obscurcie,
Le mal viendra au joinct de Saône et Rosne,
Dans bois cachez soldats jour de Lucie,
Qui ne fut onc un si horrible throsne.

"Quand fleurira la rose" signifierait " lorsque le
parti socialiste, dont le symbole est la rose, aura été
élu."

C'est très vague; le nom du pontife et l'année
ne sont pas précisés. Jean-Paul II doit se rendre à
Lyon en septembre 1986 mais Fontbrune prédit le
décès du pape un 13 décembre, soit le jour de la
Sainte-Lucie. Ne nous étonnons pas si un fanatique
de Nostradamus met à exécution cette prophétie!

Mentionnons, en terminant, que Fontbrune
avait prédit en 1981, toujours en se basant sur les
prophéties de Nostradamus, que "la Suisse, cet
oasis de paix, ne résistera pas au grand cataclysme
qui doit s'abattre sur l'Occident en 1982"!

J.O.

Je ne veux pas et je ne peux pas concevoir un être qui
survivrait à la mort de son corps.
Si de pareilles idées se développent en un esprit,
je le juge faible, craintif et stupidement égoïste.

Albert Einstein
"Comment je vois le Monde"

Livres et revues

LIVRES

LE PARANORMAL

Henri Broch
Ed: du Seuil, 1985

Disponible en librairie
224 pages

FLEURY MESPLET (1734-1794)

Jean-Paul de Lagrave
Patenaude Editeur, Montréal, 1985

Publié à l'occasion du bicentenaire de la presse d'information à Montréal. La vie et l'oeuvre de Fleury Mesplet constituent un chapitre capital de l'histoire des libertés au Canada français. Premier imprimeur-libraire de Montréal, Mesplet y éditera aussi les premiers journaux soit la Gazette littéraire (1778-1779) et la Gazette de Montréal (1785-1794). Membre d'une famille où l'on était imprimeur de père en fils, il recevra sa formation à Lyon. Ami de Benjamin Franklin et disciple de Voltaire, c'est à titre d'imprimeur des Fils de la Liberté qu'il pénètre à Montréal en 1776. Un travail prométhéen — la diffusion des Lumières — attendra Mesplet. Rien, pas même un long et rigoureux emprisonnement, ne détournera l'imprimeur des combats qu'il livrera, entre autres, pour une presse libre et l'instruction publique, fondements du respect des droits humains aux yeux des Philosophes du XVIIIe siècle, de Montesquieu à Condorcet.

L'auteur, historien des idées, Jean-Paul de Lagrave, a aussi écrit plusieurs autres ouvrages sur l'imprimerie, la presse et le journalisme. Né à Trois-Rivières, il entreprend des études universitaires après une carrière d'une douzaine d'années dans le monde journalistique de Montréal. Docteur ès Sciences de l'Information de l'Université de Paris (1972), il poursuit des études supérieures en histoire à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Après sept années d'enseignement en communication et en journalisme, il s'engage dans une recherche sur la diffusion des Lumières au Québec qui lui vaut un doctorat ès lettres de

l'Université de Montréal (1985). Cet ouvrage rapporte l'essentiel de cette thèse.

Disponible en librairie
24,95\$

REVUES

LES CAHIERS RATIONALISTES

Revue mensuelle éditée par l'Union Rationaliste. Cette association française cherche "à répandre dans le public les connaissances scientifiques et l'esprit critique, à combattre tous les fanatismes et les dogmatismes, les superstitions, les mythes et les diverses manifestations de l'obscurantisme". Abonnement annuel: 239 francs (environ 38\$); moins de 25 ans, 131 francs (environ 21\$). Cet abonnement aux cahiers comprend une adhésion à l'association.

Union Rationaliste
14, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris, France

RAISON PRESENTE

Revue trimestrielle aussi éditée par l'Union Rationaliste. Elle compte en moyenne quelque 160 pages. Chaque numéro traite d'un thème particulier. Par exemple, celui du no 4e trimestre 1985 est "Esprit es-tu là?" et on y retrouve des textes tels "L'intelligence est-elle héréditaire", "Grandeur et misère de la psychanalyse" et "A propos de l'Homme Neuronal". Les rubriques de la revue sont: "Autour de la science", "Le théâtre", "Le cinéma" et "Les livres". Abonnement annuel: 175 francs (environ 28\$); moins de 25 ans 1/2 tarif (fournir une justification).

Union Rationaliste
14, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris, France

HUMANIST IN CANADA

Revue trimestrielle éditée par l'Association

Humaniste du Canada. La phrase suivante est mise en évidence dans chaque numéro: "Les humanistes considèrent que les problèmes humains doivent être résolus par des moyens humains, et qu'il n'y a pas de domaine de la conduite humaine qui devrait être exempté d'analyse critique, pas d'affirmation qui ne puisse être remise en question". Abonnement annuel: 10\$.

Humanist in Canada
P.O. Box 2007, Postal Station D
Ottawa, Ontario, K1P 5W3

THE AMERICAN RATIONALIST

Revue bimestrielle publiée par Rationalist Association Inc.. Les titres du dernier numéro sont "What is Rationalism?", "From Evangelicalism to

Humanism" et "The Trinity". Une importante partie de la revue est consacrée à la critique de livres. La revue se veut "the alternative to religious superstition". Abonnement annuel: 6\$ U.S..

The American Rationalist
P.O. Box 994, St-Louis
MO 63144, U.S.A.

LA RAISON

Pour éviter toute confusion, nous rappelons que le bulletin québécois La Raison, qui se dit le bulletin de la Libre Pensée Québécoise, n'a rien à voir avec notre association.

Courrier

M. Daniel Baril

Je réponds (en mon nom personnel) à l'invitation que tu lançais aux libres penseurs dans ton texte "Laïcité et libre pensée".

Je trouve arbitraire l'affirmation à l'effet que "ces deux courants ont plus de différences que de ressemblances". Comment peut-on dire cela? Pourquoi ne serait-ce pas le contraire? La laïcité et la libre pensée n'ont-elles pas comme objectif principal commun la laïcisation des institutions publiques?

Parmi les différences entre les deux courants, tu mentionnes que la "libre pensée nourrit plutôt un préjugé négatif à l'égard du phénomène religieux". Je pense au contraire que ce qui caractérise principalement justement le-la libre penseur-se, c'est la volonté de penser et d'agir sans préjugés; de n'affirmer quelque chose en philosophie qu'après en avoir fait l'étude. Le terme "préjugé" que tu emploies est donc, à mon avis, très mal choisi.

Le M.L.Q. considère que le "pluralisme (...) religieux (...) constitue une richesse pour notre société." J'aimerais bien savoir en quoi le pluralisme (ou le non-pluralisme) religieux peut constituer une richesse (mis à part les richesses monétaires des Eglises). Je crois plutôt que la religion (qu'elle soit unique ou non) constitue une "pauvreté" pour toute société (car elle implique la confusion, la crainte, la résignation, la contrainte, la division, l'aliénation, le remords, l'ignorance, le fanatisme et l'illusion).

Je crois que ce qui distingue particulièrement nos deux mouvements, c'est que la libre pensée cherche à comprendre et à démystifier alors que la laïcité cherche à revendiquer auprès des gouvernements des droits bien précis.

Je suis d'accord Daniel avec le reste de ton article et je t'encourage à continuer ton bon travail en tant que président du Mouvement laïque québécois.

Jean Ouellette
Secrétaire-trésorier de la
Libre Pensée Québécoise
et Membre du Mouvement
laïque québécois

Réponse à la lettre de Jean Ouellette

1. Différences et ressemblances

Jean signale que la laïcité et la libre pensée ont en commun l'objectif de la laïcisation des institutions publiques. C'est effectivement une ressemblance, mais je n'en vois pas d'autre. D'ailleurs lorsque la Libre Pensée réclame la laïcisation des institutions publiques, elle entre par le fait même sur le terrain de la laïcité et semble perdre de vue son caractère propre qui est la promotion d'une pensée rationnelle rejetant la pensée religieuse. Or l'école laïque, par exemple, ne combattrait pas la pensée religieuse; ici la Libre Pensée Québécoise fait plus figure d'organisation laïque que d'une association de libre pensée.

Le fait de lutter pour la laïcisation de la société ne confère pas automatiquement plus de ressemblances que de différences à nos organisations. Plusieurs autres organismes, tel le NPD-Québec, sont d'accord avec un tel but. Pourtant je n'oserais pas affirmer que nous avons avec le NPD plus de ressemblances que de différences.

Quoiqu'il en soit, la "faute" est plus dans le fait d'avoir cherché à quantifier la différence ou la ressemblance. J'ai été amené sur cette piste après

certaines discussions où j'ai noté une grande confusion entre ce qui devait être le spécifique de nos organismes.

2. Le préjugé

Je comprends que le mot préjugé ait pu offusquer un libre penseur. Pourtant le fait d'avoir "fait l'étude" d'une chose n'élimine pas pour autant les préjugés que l'on peut entretenir sur cette chose. La libre pensée ne peut avoir fait l'étude du phénomène religieux dans sa totalité, phénomène qui évolue et se transforme constamment selon les lieux et les époques. Les manifestations, attitudes, comportements, valeurs, conséquences qu'elle n'a pas analysés, elle les considère à la lumière de ce qu'elle a déjà étudié, donc selon un préjugé.

On pourra dire que l'essence de toute pensée religieuse est toujours et partout la même; ce serait un postulat réductiviste naïf et anti-scientifique.

Par ailleurs je peux très bien être d'accord, en tant que libre penseur, avec le fait que la religion implique l'aliénation, l'ignorance et l'illusion, mais je dois admettre qu'à ce moment je fais un jugement de valeur. Ces éléments ne constituent pas des données objectives. J'évalue la religion à la lumière de ce que je considère comme aliénation, ignorance et illusion; cette évaluation se fait en fonction d'une approche, le rationalisme, que je considère la plus apte à cerner ce que je considère comme étant le réel.

Tout ceci fait appel d'une part à des valeurs et d'autre part à un jugement. Tout jugement fait d'ailleurs nécessairement appel à des valeurs. Lorsque je pose un jugement de valeur, j'exprime mes préjugés, c'est-à-dire ce que j'ai déjà jugé en fonction de mes convictions.

L'honnêteté intellectuelle et le relativisme du libre penseur devraient lui permettre de reconnaître

ce fait sans fausse honte. Sinon il se rend coupable de pensée dogmatique.

3. Le pluralisme

Lorsque je dis, en tant que président du Mouvement laïque québécois, que le pluralisme religieux (et non pas la religion) est une richesse pour notre société, il faut comprendre que le M.L.Q. considère comme une richesse le fait que notre société permette la coexistence et l'expression de toutes les religions par opposition à une société où dominerait une seule religion à l'exclusion de toute autre (comme c'était un peu le cas au Québec francophone avant les années 60). De plus, le pluralisme religieux suppose la liberté d'expression et de conviction, ce qui sera toujours plus sain qu'une société à idéologie totalitaire.

Ceci dit, la religion est-elle une richesse ou une pauvreté? C'est exactement le jugement qu'une organisation laïque se refusera de poser. Là où la libre pensée n'hésite pas à répondre, la laïcité laisse à chacun le soin de répondre en toute liberté de conscience. Jean touche donc ici la limite précise des ressemblances entre laïcité et libre pensée.

En terminant, je tiens à souligner que dans l'article du numéro précédent, je n'ai pas cherché à faire valoir la laïcité au détriment de la libre pensée mais à tenter de dresser une ligne de démarcation entre les deux mouvements qui sont tout à fait essentiels.

Merci à Jean Ouellette pour m'avoir permis d'apporter ces précisions et pour son appréciation de mon travail. Je lui assure, amicalement, un "jugement" analogue.

Daniel Baril

Nous poursuivrons le débat dans le prochain numéro et nous invitons le-la lecteur-trice à donner son opinion. N.d.l.r.

Paris, le 26 Novembre 1985

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le numéro que vous avez bien voulu m'adresser de "La libre pensée québécoise". Bien que je sois d'accord dans l'ensemble avec les idées que vous y défendez, je n'ai pu me défendre d'un certain malaise à sa lecture. J'ai des difficultés à analyser les facteurs de ce malaise. Vous me direz évidemment que j'ai pas encore su me dégager de mes conditionnements socio-culturels: peut-être, mais êtes-vous bien sûr de vous en être dégagés vous-mêmes? Avez-vous tenté sincèrement de trouver vos motivations? Et êtes-vous sûrs de détenir "la Vérité"?

Il y a aussi dans mon malaise, le fait sans doute que dans l'essentiel, votre argumentation ressemble à celle de l'époque que l'on appelle en France "du petit père Combes", celle d'un anticléricalisme viscéral. Ne croyez-vous pas que cela n'offre plus beaucoup d'importance sur le plan planétaire et que vous vous limitez à une vision un peu trop "québécoise"? Ce qui montrerait peut-être que vous n'êtes pas "libre" de penser autrement du fait même de l'Histoire, récente encore, du Québec. Des problèmes plus importants pour moi que Jean-Paul II et la parapsychologie s'offrent à notre Humanité de la fin du XXème siècle. Desormais en touche deux mots. Ces problèmes ne seront pas résolus par la lutte contre de "fausses croyances", mais par la connaissance des mécanismes bio-comportementaux qui sont à l'origine de ces croyances, comme des croyances anti. A mon sens, seule cette connaissance diffusée à tous les

hommes de cette planète peut fournir à l'Homme une conception de lui-même dans le cosmos capable d'aboutir à une transformation profonde de ses comportements individuels, de groupes, d'états, de blocs d'états. Les encyclopédistes, Marx, Freud... et bien d'autres n'ont pas changé grand'chose à celle qui prévaut actuellement. La religion de la Raison, telle que la Raison est actuellement conçue, avec ses relents de la fin du XIXème siècle, n'est qu'une religion supplémentaire, antagoniste des autres.

Ne croyez pas que je puisse croire détenir aussi une "Vérité"? Je n'ai pas de message à propager, trop occupé que je suis à me comprendre et à comprendre ce que peut être la condition d'Homme. Mais je ne tiens pas à ce qu'on m'impose quelque Vérité que ce soit, fusse-t-elle celle de la "Raison", essayant de remplir ce terme suspect d'un contenu sémantique découlant d'autre chose que du verbiage.

Ne voyez pas dans cette lettre une critique? Québécois, vous essayez de sortir des conditionnements qui ont été et sont encore ceux de votre province. A mon sens, méfiez-vous de ne pas tomber dans un autre conditionnement, en vous polarisant sur de faux problèmes. Mais si cela vous soulage, et vous évite l'ulcère de l'estomac et l'hypertension artérielle, pourquoi pas?

Bien fraternellement.

Professeur Henri Laborit.
Hôpital Boucicaut, Paris.

COMMANDE-ABONNEMENT- COTISATION

BULLETIN DE COMMANDE

Achat de _____ exemplaires de "La Libre Pensée- no4" à \$2.50 l'unité (\$3.25 pour l'extérieur du Canada).

Nom: _____

Adresse: _____

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement pour:	<u>4 numéros</u>	<u>8 numéros</u>
Canada	\$8.50	\$15.00
Etranger	\$11.50	\$20.00
Abonnement de soutien	\$ _____	\$ _____

(La fréquence de parution de la revue n'est pas encore déterminée)

Je voudrais que mon abonnement commence avec le numéro: 2: _____ 3: _____ 4: _____
(Le numéro 1 est encore disponible au prix de \$5.00 l'unité [\$6.50 pour l'extérieur du Canada])

Adresse: _____

Nom: _____

COTISATION

Je soussigné-e _____

Adresse: _____

occupation _____

approuvant dans ses grandes lignes la déclaration des orientations de la Libre Pensée Québécoise, désire être membre. Je joins la somme de 15\$ à titre de cotisation pour la première année.

Signature: _____

(La cotisation ne comprend pas l'abonnement à la revue)

Chèque ou mandat poste à l'ordre de La Libre Pensée Québécoise

C.P. 92, Succursale St-Martin
Laval, H7V 3P5
Québec

ANCIENS NUMEROS

NUMERO 1:

Bits de présentation.....	L'Equipe
Un début de la libre pensée.....	Bernard La Rivière
Opération féminisation.....	Comité de féminisation (UQAM)
Points vulnérables du catholicisme.....	Jean Ouellette
Comité d'abjuration de la religion catholique romaine.....	Jean Mercier
La professionnalité scolaire: une atteinte à la liberté de conscience.....	Mouvement laïque québécois
Athéisme, amour de la vie.....	Georges Ouvrard
L'occulte facilité.....	Bernard La Rivière
Le projet Alpha.....	André Forget
Ce qu'était être jeune en 1983.....	Leslie Piché
Deux congrès importants en 1983.....	
Des nouvelles de l'espéranto.....	
Une simple pensée.....	Roger Desormeaux
L'irrationnel dans le monde	
Livres et revues	
Courrier	

NUMERO 2:

Introduction à la critique des discours de Jean-Paul II au Canada.....	Pauline Cotnoir
Les huit dernières années en parapsychologie: rapport sur l'absence de progrès.....	James E. Alcock
L'humanité en cul-de-sac.....	Roger Desormeaux
Réflexions.....	Leslie Piché
Les Croyances.....	Jean Ouellette
Les retrouvailles...de la vérité.....	Serge Savard
L'irrationnel dans le monde	
Livres et revues	
Courrier	

NUMERO 3:

Henry Morgentaler: de l'homme et du personnage.....	Danielle Soulières
La biorhythmie: une fumisterie.....	Jean Ouellette
Bélier, Poissons & Compagnie.....	Claude de Launière
Live-Aid, le Woodstock de notre année.....	Leslie Piché
La liberté d'expression en Nouvelle-France.....	Jean-Paul de Lagrave
L'éducation sexuelle à l'école: un programme controversé.....	Francine Brochu
Actualité de l'athéisme.....	Louis-Gabriel
Laïcité et libre pensée.....	Daniel Baril
L'irrationnel dans le monde	
Livres et revues	
Courrier	

.....

Veillez m'envoyer le no 1 (2ème semestre 1984) — \$5.00 (\$6.50 pour l'étranger) _____

no 2 (1er semestre 1985) — \$2.50 (\$3.25 pour l'étranger) _____

no 3 (2ème semestre 1985) — \$2.50 (\$3.25 pour l'étranger) _____

Nom _____ Adresse: _____

.....

Chèque ou mandat poste à l'ordre de
 La Libre Pensée Québécoise
 C.P. 92, Succursale St-Martin
 Laval, H7V 3P5
 Québec